DEVELOPPEMENT RURAL

COMMUNE DE WELLIN

RAPPORT ANNUEL 2023

Commune WELLIN

Ref_DR	Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Adresse du projet				Montant du projet à 100%	DR	Subsides DR	Autre pouvoir subsidiant 1	Subside recu (1)	Autre pouvoir subsidiant 2	Subside recu (2)	Autre pouvoir subsidiant 3	Subside recu (3)	Autre partenaire	Stade d'avancement du projet	Date de la réunion de coordination	Date de la désignation de l'auteur de projet	Date de l'approbation de l'avant-projet par la Commune	Date de l'approbation de l'avant-projet par la RW	Date de l'approbation du projet définitif par la Commune	Date de l'approbation du projet définitif par la RW	Date publication avis de marché	Date de la décision d'attribution de marché	Date approbation attribution du marché par la RW	Date ordre de commencer les travaux	Date de la réception provisoire	Date de l'approbation du DF par la RW	Date de la réception définitive	Si projet abondonné, décrire la raison de l'abandon	Programmation dans les 3 ans	Commentaires
			Rue	N°	Code postal	Localité																											
84075-1-02	/	Sohier laboratoire de la vie rurale	Rue de la Place	1	6920	SOHIER	€ 1.021.196,54	1	€ 577.684,80		€ -		€ -		€ -		Réalisé	31-10-2006	4-03-2008	27-04-2010	23-01-2012	3-01-2013	2-12-2013	13-05-2015	1-09-2015	11-12-2015	1-02-2016	3-05-2017	11-04-2018	25-04-2019				
84075-1-03	/	Réseau voies lentes			6920	WELLIN	€ -	1	€ 10.166,40		€ -		€ -		€ -		Réalisé																Acquisition réalisée en 2011, soit depuis plus de 10 ans
84075-1-04	/	Chaufferie collective au bois	Rue Pâchis-Lamki	47	6920	WELLIN	€ -	1	€ 747.328,60		€ -		€ -		€ -		Travaux en cours	5-03-2009	3-04-2012	30-09-2015	5-10-2015	19-03-2019	25-07-2019	16-09-2019	19-12-2019	5-03-2020	3-09-2020					2025	Travaux suspendus pour des problèmes d'humidité dans le silo
84075-1-05	/	Halma Espace rencontre MV et abords	Rue Air-Melet	11	6922	HALMA	€ 620.757,07	1	€ 508.843,11		€ -		€ -		€ -		Réalisé	14-03-2012	21-12-2010	24-06-2013	23-12-2013	20-12-2017	30-04-2018	28-06-2018	17-10-2018	30-04-2019	19-08-2019	28-08-2020	18-02-2021				
84075-1-06	/	Logements tremplins à Wellin	Avenue de Fort-N	12	6920	WELLIN	€ 762.223,22	1	€ 531.111,62	UREBA	€ 15.739,57		€ -		€ -		Décompte final en cours	24-02-2015	25-03-2014	17-05-2016	12-12-2016	23-05-2017	4-01-2018	19-02-2018	28-08-2018	20-02-2019	3-05-2019	11-02-2021					
84075-2-01	M.1.01	Préservation, mise en valeur, développement et organisation d'actions de communication sur l			6920	WELLIN	€ 34.849,00	0	€ -	CGT	€ 2.406,50		€ -		€ -		Action continue																Réalisation du parcours didactique "La calestienne" (inaugué le 20 juin 2021), D'autres actions pourraient être mises en place
84075-2-02	M.1.02	Création d'un réseau de mobilité lente intra et intercommunal			6920	WELLIN	€ 662.717,00	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Demande de convention initiale en cours															2025	Etudes préalables avant demande de convention
84075-2-03	M.1.03	Aménagement des points noirs en matière de sécurité routière dans la commune			6920	WELLIN	€ 160.083,00	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente															2025	Etude du réaménagement de la route régionale Halma - Wellin pour le SPW-MI
84075-2-04	M.1.04	Réalisation d'opérations foncières pour augmenter le potentiel du logement			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-05	M.1.05	Rénovation de la maison rurale de Lomprez	Rue du Mont		6924	LOMPREZ	€ 2.162.780,51	1	€ 20.000,00	PNRR	€ 712.126,74		€ -		€ -		Projet définitif	14-01-2022	10-12-2020	9-03-2023	6-04-2023											2024	
84075-2-06	I.1.01	Amélioration de la visibilité et de la promotion touristique de Wellin			6920	WELLIN	€ 47.190,00	0	€ -	CGT	€ -		€ -		€ -		Action continue																Réalisation d'une vidéo promotionnelle/pose de nouveaux panneaux
84075-2-07	I.1.02	Organisation d'activités intergénérationnelles autour du savoir-faire			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																La commune de Wellin est lauréate de l'appel à projets "Territoires intelligents". Dans ce contexte, une plateforme sécurisée a été mise en place : www.wellin-competences.org/ . Tous les Wellinois peuvent s'y inscrire afin de transmettre leurs savoirs et leurs passions.
84075-2-08	I.1.03	Création d'un Repair Café			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-09	I.1.04	Création de circuits thématiques			6920	WELLIN	€ 18.150,00	0	€ -	CGT	€ 2.406,50		€ -		€ -		Action continue																Création et balisage de circuits touristiques sur le territoire communal, notamment pour PMR
84075-2-10	M.2.01	Aménagement des bords de Lesse à Chanly	Rue du Moulin et		6921	CHANLY	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-11	M.2.02	Aménagement des bords de Lesse à Neupont	Neupont		6922	HALMA	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-12	M.2.03	Remplacement de véhicules privés et communaux par des véhicules électriques avec installatio			6920	WELLIN	€ 75.000,00	0	€ -	POLLEC 2020	€ 50.000,00		€ -		€ -		Travaux en cours								18-10-2021							2024	Installation de bornes de rechargement (via centrale de marché Idelux pp)
84075-2-13	M.2.04	Aménagement et sécurisation des abords de l'école de Lomprez	Chemin de Sohier		6924	LOMPREZ	€ -	0	€ -	SPW Mobilité «	€ 5.000,00		€ -		€ -		Réalisé			23-06-2022		10-08-2023			27-09-2023			12-10-2023					Marquage coloré des zones 30 aux alentours des 3 écoles de l'entité (via centrale de marché)
84075-2-14	M.2.05	Aménagement de la zone de loisirs contiguë à la maison rurale de Lomprez	Rue du Mont		6924	LOMPREZ	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-15	M.2.06	Création d'un nouveau quartier innovant avec des logements intergénérationnels à Wellin			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-16	M.2.07	Aménagement de l'espace public à Froidlieu	Rue Alphonse De		6920	FROIDLIEU	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-17	M.2.08	Aménagement des espaces publics autour de l'église de Lomprez	Grand rue		6924	LOMPREZ	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-18	M.2.09	Aménagement du parking de la rue Fort-Mahon à Wellin	Avenue de Fort-M		6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours		24-08-2023													2026	Convention avec ECETIA pour étudier le potentiel. Projet de construction d'un immeuble à appartements
84075-2-19	M.2.10	Création de logements adaptés aux aînés			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-20	M.2.11	Création de logements intergénérationnels			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-21	M.2.12	Achat d'un moyen de transport (adapté aux PMRs)			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-22	M.2.13	Création d'une plaine de jeux pour tout âge (fitcross)	Rue de Beauraing	24	6920	WELLIN	€ 19.057,00	0	€ -	Appel à projets	€ 15.000,00		€ -		€ -		Réalisé											1-10-2020		1-12-2021			Installation de sept appareils de fitness extérieurs pour tous âges (2020), devant la Maison des Associations à Wellin.
84075-2-23	M.2.14	Création de logements tremplins			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-24	I.2.01	Réalisation d'un schéma de développement communal			6920	WELLIN	€ 85.916,05	0	€ -	DGO4	€ 51.549,63		€ -		€ -		Etude du projet en cours		6-12-2019													2024	Attribution du marché à Impact
84075-2-25	I.2.02	Organisation d'un accueil des nouveaux habitants			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																Journée d'accueil une fois/an, Organisée par le Collège en 09/2023
84075-2-26	I.2.03	Création d'une ADL transcommunale			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-27	I.2.04	Soutien à l'émergence de projets ou d'entreprises d'économie sociale			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-28	I.2.05	Développement des pratiques de lecture et activités à la bibliothèque	Rue de Beauraing	24	6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-29	I.2.06	Soutien à l'ouverture d'un hall relais dans la nouvelle zone d'activités économiques d'Halma	Parc d'Acitivés Ec		6922	HALMA	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																Les travaux d'extension de la ZAE sont en cours
84075-2-30	M.3.01	Réaffectation de l'église de Fays-famenne	Fays-Famenne		6920	SOHIER	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet abandonné																En avril 2021, le bâtiment, en fort mauvais état, a été vendu à un privé qui a pris en charge sa transformation en maison d'habitation.
84075-2-31	M.3.02	Développement de projets énergétiques utilisant des sources renouvelables			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours															2024	Placement de bornes de recharge pour véhicules électriques. Placement de panneaux photovoltaïques au hall de sports et à la maison rurale de Lomprez
84075-2-32	M.3.03	Aménagement / Entretien / Renforcement de l'accueil touristique à la sortie de l'E411 à Halma			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-33	M.3.04	Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, tertiaires, industriels et agricole			6920	WELLIN	€ 1.085.289,61	0	€ -	Infrasports (via	€ 570.793,30		€ -		€ -		Travaux en cours		22-12-2022			23-03-2023		5-06-2023								2024	Travaux de rénovation énergétique du hall de sport
84075-2-34	M.3.05	Développement du potentiel touristique de Sohier et mise en œuvre			6920	SOHIER	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-35	M.3.06	Aménagements conviviaux sur la Grand place de Wellin			6920	WELLIN	€ 624.552,39	0	€ -	Appel à projets	€ 476.930,74		€ -		€ -		Travaux en cours		14-07-2022	20-06-2023		29-06-2023		10-10-2023	21-12-2023							2024	Aménagement de la Grand Place et de ses abords + Rond point d'Halma + Parking communal
84075-2-36	M.3.07	Aménagement de deux espaces publics (église et lotissement « Nanwet »)			6922	HALMA	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-37	M.3.08	Création d'un parc ludique et didactique transcommunal			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-38	M.3.09	Etude sur le devenir de la zone d'activités économiques de Chanly et mise en œuvre	Rue du Moulin		6921	CHANLY	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-39	M.3.10	Amélioration du système de dépose-minute de l'école Saint-Joseph de Wellin	Avenue de Fort-N		6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-40	M.3.11	Création d'un local dédié aux jeunes, avec des activités liées			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours															2025	Réflexion en cours pour la création d'une maison des jeunes dans les locaux du CPAS (qui serait délocalisé ailleurs)
84075-2-41	M.3.12	Construction ou aménagement d'un atelier rural			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-42	M.3.13	Aménagement d'un local dédié à la MACA			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours															2025	La MACA est abritée à la maison des associations. Suite à l'acquisition d'un ancien couvent, un local devrait y être aménagé et dédié à la MACA
84075-2-43	M.3.14	Développement de projets de biométhanisation avec les agriculteurs			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-44	M.3.15	Création d'une résidence service publique			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-45	M.3.16	Création de structures d'accueil (crèche ou co-accueil) pour la petite enfance			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-46	I.3.01	Organisation d'actions de sensibilisation et de communication sur l'énergie			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																Permanence mensuel d'un conseiller énergie au service des citoyens; Sensibilisation dans le bulletin communal
84075-2-47	I.3.02	Incitation des Wellinois à améliorer l'efficacité énergétique de leurs logements et à utiliser une			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																Incitation via les primes à la rénovation
84075-2-48	I.3.03	Mise en place d'une centrale d'achats citoyenne axée sur l'énergie			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-49	I.3.04	Création d'un label (trans)communal valorisant le bois / chêne local			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-50	I.3.05	Soutien aux initiatives privées de déplacements alternatifs			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-51	I.3.06	Incitation des citoyens au covoiturage et à l'éco-conduite			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-52	I.3.07	Soutien à l'installation d'horeca à Sohier			6920	SOHIER	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-53	I.3.08	Création d'une zone de baignade à Chanly			6921	CHANLY	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-54	I.3.09	Aide aux associations			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-55	I.3.10	Création d'un Conseil Communal des Jeunes			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																
84075-2-56	I.3.11	Organisation d'un évènement communal autour de l'art			6920	WELLIN	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																Printemps des arts 2021 en partenariat avec le MCFA. Exposition "sors de l'ordinaire" en 10/2022. Printemps des arts en 2023. Expositions récurrentes d'œuvres d'artistes locaux à l'office du tourisme

ANNEXE 3 : PROJETS TERMINES SUBSIDIES EN DR : RAPPORT COMPTABLE

Projet 1. Laboratoire de la vie rurale à Sohier

ANNEE DE LA CONVENTION	TYPE DE PROGRAMME	INTITULE DU PROJET	OBJECTIF DU PROJET	DECOMPTE FINAL	
				Montant	**Date approbation**
Convention-exécution 2007 Avenant 2012	PCDR classique	Réhabilitation de l'ancienne école de Sohier en laboratoire de la vie rurale	1. Favoriser le développement d'un tourisme porteur d'emploi 2. Préserver et valoriser le patrimoine archéologique et historique 3. Soutenir les initiatives locales destinées au développement de la vie sociale et économique notamment par une amélioration des infrastructures	Total :941.214,03€ Montant subsidiable : 760.521,44€	28/04/2017
Etat du patrimoine					
Le bien est-il toujours propriété communale?				**OUI**	
Le bien est-il loué					**NON**
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (art. 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine		**Type:** Location de locaux aux particuliers		**Montant annuel**	€ 160,00
		Type: location ponctuelle de locaux aux Naturalistes		**Montant annuel**	€ 300,00

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	**Type:** Frais de fonctionnement (eau, téléphone, énergie, …)	**Montant annuel**	€ 7.707,54
	Type : Personnel (Nettoyage)	**Montant annuel**	€ 4.082,90
Bénéfices=recettes-charges		**MONTANT**	-€ 11.330,44
Réaffectation des bénéfices	Pas de bénéfices à réaffecter		
Fonctionnement du projet et utilisation du bien			
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Deux locaux sont attribués aux naturalistes de la Haute-Lesse pour l'organisation de leurs réunions + bibliothèque. En contrepartie, ils organisent différentes activités à destination de la population durant l'année (balades thématiques, conférences…). Leur bibliothèque est également ouverte au public sur rendez-vous.		
	Mise à disposition gratuite des locaux pour la distribution des marchandises dans le cadre d'un groupe d'achat collectif		
Impact des activités sur emploi	Le laboratoire de la vie rurale est envisagé comme un lieu qui peut être utilisé par des artisans, associations, groupements, etc… pour la mise en valeur de leurs créations, produits, activités. Au stade actuel, un emploi récurrent n'est pas envisagé. Le bénévolat et l'entraide font partie intégrante du projet.		
	Pour l'entretien des locaux, le contrat d'une personne à temps partiel a été revu à la hausse (+4h/semaine)		

Projet 2. Logements tremplin à Wellin

ANNEE DE LA CONVENTION	TYPE DE PROGRAMME	INTITULE DU PROJET	OBJECTIF DU PROJET	DECOMPTE FINAL	
				Montant	**Date approbation**
Convention-exécution 2015 Avenant 2019	PCDR Classique	Création de logements tremplin à Wellin	- Axe 1 – Objectif 2 : Dynamiser le tissu commercial de Wellin (contribuer au développement d'une clientèle potentielle). - Axe 4 – Objectif 1 : Accroître les possibilités de logement moyen	718.698,36€ TVAC	07-10-21
Etat du patrimoine					
Le bien est-il toujours propriété communale?				**OUI**	**/**
Le bien est-il loué				**OUI**	**'/**
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (art. 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine		Type: loyers logement tremplin		Montant annuel	€ 19 310,47
		Type: subside fonctionnement logement		Montant annuel	€ 250,00
		Type : Subsides fonctionnement logement		Montant annuel	€ 1.250,00
		Type :		Montant annuel	
		Type		Montant annuel	
		Type		Montant annuel	

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type: Frais de fonctionnement (eau, téléphone, énergie)	Montant annuel	€ 359,81
	Type: Personnel communal (conseillère en logement)	Montant annuel	€ 23 732,38
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices=recettes-charges		MONTANT	€ -3 281,72
Réaffectation des bénéfices	Pas de bénéfices à réaffecter		
Fonctionnement du projet et utilisation du bien			
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Suite aux évènements climatiques catastrophiques et des déboires subis par les communes voisines (Rochefort et Beauraing), une dérogation avait été sollicitée auprès de Mme la Ministre afin de mettre les logements-tremplin à destination des familles sinistrées durant le temps des travaux de reconstruction de leurs maisons. Cette dérogation a été octroyée par la Ministre le 30/06/2021. Parallèlement, le règlement d'attribution des logements-tremplin a été revu et approuvé par le conseil le 21/12/2021 (en vue des futures locations)		
	Au cours de l'année 2023, toutes les personnes sinistrées ont pu regagner leur logement. L'annonce mise en location des appartements a été publiée en octobre 2023.		
Impact des activités sur emploi	Une conseillère en logement occupe un mi-temps à la commune. Elle s'occupe des logements tremplin mais aussi d'autres logements sur le territoire communal		

Projet 3. Maison de village à Halma

ANNEE DE LA CONVENTION	TYPE DE PROGRAMME	INTITULE DU PROJET	OBJECTIF DU PROJET	DECOMPTE FINAL	
				Montant	**Date approbation**
Convention-exécution 2012 Avenant 2018	PCDR Classique	Aménagement d'un espace de rencontre (Maison de village et ses abords) à Halma	- Axe 2 – Objectif 3 : favoriser un développement de l'habitat et des espaces publics respectueux des caractéristiques villageoises. - Axe 3 – Objectif 1 : soutenir les initiatives locales destinées au développement de la vie associative notamment par une amélioration des infrastructures. - Axe 3 – Objectif 2 : développer la communication entre les associations, les habitants et la commune. - Axe 4 – Objectif 2 : créer et améliorer des espaces et équipements collectifs conviviaux.	Total (selon commune) : 751.116,05€ Admis en subvention: 717.686,22€	18-02-21
Etat du patrimoine					
Le bien est-il toujours propriété communale?				**OUI**	**/**
Le bien est-il loué				**Ponctuellement (salle de fêtes)**	
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (art. 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine		Type: locations ponctuelles		Montant annuel	€ 5 425,00
		Type:		Montant annuel	
		Type		Montant annuel	
		Type		Montant annuel	
		Type		Montant annuel	

	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type: Frais de fonctionnement	Montant annuel	€ 8 164,14
	Type: Personnel (nettoyage)	Montant annuel	€ 447,37
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices=recettes-charges		MONTANT	-€ 3 186,51
Réaffectation des bénéfices			
Fonctionnement du projet et utilisation du bien			
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	La salle rencontre un vif succès grâce à des équipements modernes et performants (chambre froide, cuisine moderne …).		
	L'espace cuisine peut également être mis à disposition d'ASBL locales afin d'organiser des services divers (ex : groupement pour le Télévie afin de cuire des tartiflettes, Groupements villageois afin de réaliser des pâtisseries …)		
	La commune y organise également diverses conférences ou réunions (CLDR, CCATM, …)		
Impact des activités sur emploi	Engagement d'une personne chargée du nettoyage et de la gestion journalière (inventaire, passage de clés, …). Statut « bénévole rémunéré »		

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[1]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[2]
22 septembre 2016	2016	27 juillet 2023	27 avril 2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[3]	CLDR - 7 mars 2023	Nombre de présents	11
	CLDR - 28 juin 2023		9
	CLDR - 5 octobre 2023		10
	CLDR - 30 novembre 2023		12

Réflexion sur l'opération de développement rural	
	Le Gouvernement wallon a approuvé le PCDR le 20 décembre 2018, pour 10 ans. En mars 2023, la CLDR a approuvé l'avant-projet relatif à la rénovation de la maison rurale de Lomprez, dossier bien connu qui avait déjà été abordé lors de plusieurs réunions. Ce projet, tout comme les autres, a fait l'objet d'un suivi lors de chaque réunion. La CLDR est aussi un lieu d'information, avec la présentation du nouvel aménagement de la route régionale Halma-Wellin (à charge du SPW-MI), complété par des interventions « cœur de village » (grand-place de Wellin et abords). Au printemps, les membres de la CLDR ont réalisé un inventaire des arrêts de bus (état des infrastructures, accessibilité PMR, sécurité…). Après une présentation en réunion, une série de recommandations ont été transmises au Collège. Le Collège a mis un budget de 5.000 € à disposition de la CLDR pour la réalisation de petits projets. Les deux dernières réunions de l'année ont permis d'identifier des projets, de les analyser et de les prioriser.
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	M.1.02
Intitulé du projet	Création d'un réseau de mobilité lente (1ère phase : liaison Neupont – Chanly)
Priorité du projet	1
Calendrier d'exécution	2024

[1] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[2] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[3] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

DEVELOPPEMENT RURAL

COMMUNE DE WELLIN

RAPPORT ANNUEL 2023

Annexe à la partie 4

Délibération du Conseil communal du 27 juillet 2023 approuvant la modification de la composition de la CLDR

Comptes-rendus des réunions de CLDR du :

- 7 mars 2023
- 28 juin 2023
- 5 octobre 2023
- 30 novembre 2023

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE WELLIN

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE CETTE COMMUNE, A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT :

SEANCE DU 27 JUILLET 2023

Présents :
M. Benoît CLOSSON, Bourgmestre - Président;
M. Thierry DENONCIN, Mme Nadine GODET, Échevins;
Mme Thérèse MAHY, Présidente du CPAS et Conseillère;
M. Bruno MEUNIER, M. Guillaume TAVIER, Mme Valérie TONON, M. Marc GILLET, M. Philippe ALEXANDRE, Mme Olivia LAMOTTE, M. Samuel JEROUVILLE, M. Marc SIMON, Conseillers;
Mme Charlotte LEONARD, Directrice Générale;
Excusée :
Mme Annick MAHIN, Échevine.

CLDR. REMPLACEMENT MEMBRES DÉMISSIONNAIRES

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural qui prévoit en son article 6 que :

*« **Art. 6.** La commission locale de développement rural est présidée par le bourgmestre ou son représentant. Elle compte dix membres effectifs au moins et trente membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants. Un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du conseil communal. Les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatif, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population.» ;*

Vu l'arrêté du gouvernement wallon portant sur l'exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 20 décembre 2018 approuvant le Plan communal de développement rural de la commune de Wellin pour une durée de 10 ans;

Vu l'arrêté ministériel du 10 septembre 2021 relatif à l'octroi de subvention par voie de convention pour la réalisation des projets inscrits dans les PCDR;

Vu la circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 relative à la mise en œuvre des PCDR ;

Considérant les délibérations du conseil communal du 23 avril 2019 et du 28 octobre 2020 approuvant la composition de la CLDR et ses modifications;

Considérant que deux membres démissionnaires doivent être remplacés, à savoir Mr GROYNNE Richard et Mme VELGHE Eva

Considérant l'appel à renouvellement de la CLDR lancé via publication sur les réseaux sociaux, le site communal et le site dédié à l'ODR;

Considérant que 2 citoyens se sont porté candidats : Monsieur MICHEL Henri, domicilié à Wellin et Madame HENDRICKX Nathalie, domiciliée à Lomprez ;

Considérant que la CLDR a marqué accord sur ses candidatures lors de la réunion du 28 juin 2023;

DECIDE, *à l'unnaimité,*

Art. 1 : de remplacer les deux membres suivants démissionnaires (part citoyenne): Mr GROYNNE Richard et Mme VELGHE Eva

Art. 2 : de désigner les deux candidates suivantes en tant que membres de la CLDR : Monsieur HENRI Michel, domicilié à Wellin et Madame HENDRICKX Nathalie

Art. 3 : D'arrêter comme suit la composition de la part citoyenne de la Commission Locale de Développement Rural (**effectif**/suppléant):

N°	Nom Prénom	Thématique/Village
1	**Sylvain Trigalet**	Agriculture / Energie/Economie
2	Marie-Chantal Burnotte	
3	**Corbeel Philippe**	Patrimoine/Environnement/ Forêt
4	MICHEL Henri	
5	**Hausen Jacqueline**	Ainés /Santé
6	Poncin Arthur	
7	**Bughin Catherine**	Tourisme/Associations /Culture
8	HENDRICKX Nathalie	
9	**Engels Jean-Luc**	WELLIN
10	Gérard Laurent	
11	**LEONET Jean**	SOHIER, FAYS-FAMENNE, FROIDLIEU
12	GODERNIAUX Ingrid	
13	**Golinvaux Arthur**	LOMPREZ, BARZIN
14	Anne Bughin	
15	**Dominique Crepin**	CHANLY/HALMA, NEUPONT

16	Closter Magali	

Par le Conseil Communal
En séance date que dessus,

La Directrice Générale **Le Bourgmestre - Président**

sé) Charlotte LEONARD **sé) Benoît CLOSSON**

Pour extrait conforme le 27 juillet 2023

La Directrice Générale **Le Bourgmestre - Président**

Charlotte LEONARD. **Benoît CLOSSON.**

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WELLIN · LUXEMBOURG ·

Compte-rendu de la réunion de la Commission locale de développement rural

07/03/2023 – Maison des Associations à Wellin

Marloie, le 9 mars 2023

Présences :

- Annick MAHIN (Présidente), Olivia LAMOTTE, Sylvain TRIGALET, Jean LEONET, Jean-Luc ENGELS, Gérard LAURENT, Arthur GOLINVAUX, Marie-Chantal BURNOTTE, Catherine BUGHIN, Anne BUGHIN et Dominique CREPIN, Membres de la CLDR ;
- Katty ROBILLARD, Agent-relais développement rural à l'administration communale ;
- Charlotte THOMAS, employée communale (aménagement du territoire et urbanisme) ;
- Anthony TOMA, NOVé Architecture, auteur de projet ;
- Alain JACQUET, Fondation rurale de Wallonie.

Excusés :

- Benoît CLOSSON, Bourgmestre, invité permanent ;
- Bruno MEUNIER, Philippe ALEXANDRE, Jacqueline HAUSEN et Ingrid GODERNIAUX, Membres de la CLDR

Annick Mahin, Présidente de la CLDR et Echevine de la commune de Wellin, accueille les participants et les remercie pour leur présence. Elle présente ensuite l'ordre du jour de la réunion.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2022

Le compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2022 est approuvé sans modification.

2. Rénovation de la maison rurale de Lomprez

Rappel du contexte

Ce projet peut bénéficier de deux sources de subvention (à 80 %) :

- Le développement rural : la Ministre Tellier a accordé une convention-faisabilité. La commune dispose ainsi d'une avance de 20.000 € pour les frais d'études ; la suite du subventionnement sera précisée en fonction du projet définitif. Cet accord est basé sur la fiche-projet qui avait été validée par la CLDR en décembre 2021.

- Le Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR) : la commune a été retenue dans le cadre d'un appel à projet relatif à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux.

Pour actualiser la fiche-projet, la commune avait désigné le bureau NOVé Architecture, représenté par M. Toma. Celui-ci poursuit donc sa mission d'auteur de projet.

Présentation de l'avant-projet

M. Toma, auteur de projet, rappelle qu'il avait participé à une réunion de CLDR en novembre 2021. L'esquisse présentée lors de cette rencontre reste d'actualité, mais elle a été précisée pour devenir un avant-projet.

En résumé, l'objectif de l'intervention est d'adapter les installations existantes aux diverses activités tout en garantissant une rénovation énergétique efficiente et qualitative.

Un point important concernait les problèmes d'humidité au niveau du sous-sol. La société Almadius a réalisé une « étude de mesures correctives dans le cadre d'infiltrations et d'humidité ascensionnelle » et propose les mesures suivantes :

- La pose d'un drain périphérique, plus profond que le drain existant. Les eaux ne viennent pas seulement du ruisseau, mais aussi s'écoulent depuis le village
- L'installation d'une pompe de relevage raccordée au drain permettra de rabaisser la nappe sous les caves de bâtiment. Les eaux pompées seront rejetées dans le Ry d'Ave.
- L'application de mesures correctives sur le mur nord (étanchéité).

Comme expliqué précédemment, le bâtiment existant est maintenu (scène, grande salle, sanitaires…) et complété par deux annexes :

- La cuisine est agrandie (environ 80 m²) pour disposer d'un espace professionnel, respectant les règles de l'AFSCA, avec des zones de stockage… Un accès (rampe) est prévu vers l'arrière pour les livraisons.
- Un local de rangement (30 m²) (à côté des sanitaires) permet de stocker les chaises, tables…

La cafétéria est légèrement agrandie et devient un espace plus cosy, avec une grande fenêtre. Le principe du bar qui donne vers la salle et vers la cafétéria est maintenu (avec système de fermeture côté salle). Une réserve pour les boissons est prévue près de la cuisine, ce qui évitera des allers-retours vers le sous-sol. Cet espace pourra donc être utilisé indépendamment de la grande salle, pour des groupes de 40 à 50 personnes.

La scène étant très grande, son fond est utilisé pour aménager une loge (avec sanitaires) et un autre local qui pourra servir de réserve ou de seconde loge. Cela permet de récupérer un espace intéressant au sous-sol.

Le sous-sol est amélioré (isolation, ventilation, finitions) pour disposer de trois salles de réunions. Celle sous la scène disposera d'un accès PMR (rampe), de sanitaires, d'espaces de stockage… et pourra donc être utilisée de manière tout à fait indépendante par rapport au reste du bâtiment. La partie sous la grande salle est aménagée en deux locaux de réunion (séparables), avec bars, sanitaires et réserves.

La partie sous les sanitaires, le bar, la cuisine… est celle qui a les plus gros problèmes d'humidité. Les locaux seront nettoyés mais n'auront pas d'autre affectation que du rangement et de la technique. Les espaces sous les nouvelles extensions du bâtiment seront de simples vides ventilés

Une isolation importante de tout le bâtiment est prévue. Les parois extérieures sont garnies d'un bardage bois ou d'un crépi. La volumétrie générale est simplifiée (la régie est supprimée) avec la création de certaines toitures plates, qui pourront idéalement accueillir des panneaux photovoltaïques. La menuiserie extérieure et les portes sont remplacées (pour assurer la qualité de l'isolation).

Au niveau chauffage, la chaudière actuelle (au mazout) doit être remplacée. Une pompe à chaleur ne convient pas à cause du volume à chauffer et de son occupation intermittente ; le temps de chauffe serait trop long. L'option « pellets » a également été abandonnée à cause des problèmes d'humidité dans les lieux de stockage potentiels et du coût plus important de cette solution. Le choix s'est donc porté sur une chaudière à condensation au gaz propane. Par ailleurs, le bâtiment sera équipé d'une ventilation double flux (gestion rez et sous-sol indépendante), d'éclairage LED, d'une citerne d'eau de pluie…

Le budget est estimé à 1.953.774 € (TVA et honoraires compris), avec des subventions du développement rural (680.00 €) et du Plan National pour la Reprise et la Résilience (712.126 €). Ces deux montants sont plafonnés ; les éventuels surcoûts seront entièrement à charge de la commune.

Réactions des participants

- Au niveau de la cafétéria, des participants s'interrogent sur la possibilité de placer l'ouverture du bar du côté de la cuisine, pour un accès plus facile à la réserve de boissons. C'est à réfléchir. Une fois les frigos du bar remplis, il ne devrait pas être nécessaire d'aller à la réserve trop souvent... Les fûts seront aussi placés dans la réserve.

- Il serait intéressant de prévoir du Wifi, ainsi que le câblage pour un éventuel système de détection d'intrusion.

- La puissance des panneaux photovoltaïques sera évaluée pour couvrir les besoins du bâtiment (éclairage, chambre froide, ventilation…), mais la production sera certainement excédentaire à certaines périodes.

- La production d'eau chaude sera assurée par des petits boilers électriques, placés près des points de puisage (cuisine, entretien).

- Au niveau des activités culturelles, il est prévu des stores occultants, du câblage, de nombreuses possibilités de branchement… Aucun matériel spécifique (écran, vidéoprojecteur, spots…) n'est prévu ; ce n'est pas subventionnable dans ce cadre et les organisateurs de spectacles disposent généralement de leur propre matériel. Il serait néanmoins intéressant de prévoir des points d'attache pour un écran, voire quelques barres pour de l'éclairage. Comme pour la Maison des Associations, une demande de subvention pour du matériel pourra se faire par la suite.

- Quel est le planning ? Le subside du Plan National pour la Reprise et la Résilience est basé sur des fonds européens, avec un délai de rigueur : réception des travaux en mars 2026 au plus tard. La durée du chantier est estimée à environ 15 mois (sans accroc !) ce qui implique de commencer les travaux au 2e semestre 2024. Il ne faut donc pas trainer pour obtenir le permis, préparer le projet définitif, lancer le marché public…

- Sur base de ce planning, les associations qui occupent le sous-sol voudraient savoir où elles pourront poursuivre leurs activités et stocker leur matériel. La commune n'a pas encore

abordé ce point mais souhaite connaitre les besoins nécessaires pour le stockage (faire un inventaire du matériel…).

- Les activités des castors sont surveillées de près et ne semblent pas influencer le niveau d'humidité dans le bâtiment. Cette espèce est protégée et déplacer Zébulon ne serait pas efficace car le site est fort attractif. Néanmoins, si le niveau d'eau devenait trop important, il serait envisageable d'écrêter le dessus du barrage. Une soirée d'information sur le sujet est prévue le lundi 20 mars à 18h00 (à la Maison des Associations).

En conclusion, la CLDR approuve cet avant-projet et se réjouit de pouvoir disposer d'un si bel outil.

3. Etat d'avancement des dossiers en cours

3.1. Chaufferie bois et réseau de chaleur

Une solution a été trouvée pour assurer l'imperméabilité du silo à plaquettes via l'utilisation d'un enduit spécifique. Il faudra néanmoins limiter les frottements (dalle sur le sol et plaques sur les murs).

Dès lors, la commune a provoqué une réunion avec l'auteur de projet et l'entreprise en charge des travaux. Celle-ci veut revoir ses prix car, vu les délais, le contexte a changé, des sous-traitants ont cassé leur marché… Le Collège attend cette nouvelle estimation du budget avant de recontacter les consommateurs du réseau de chaleur et de prendre attitude.

3.2. Liaison lente Neupont - Chanly

La commune a reçu un avis positif du DEMNA (SPW – Département d'Etude du Milieu Naturel et Agricole) moyennant quelques compensations. Ce service est également favorable à un revêtement en béton.

Mais, l'augmentation des prix touche aussi le béton et le budget pourrait devenir très conséquent. La commune souhaite désigner un auteur de projet pour préciser ce coût et voir si d'autres types de revêtements ne seraient pas aussi intéressants (cf. PICVert sur Daverdisse).

Par ailleurs, la commune a envoyé une offre d'achat à chaque propriétaire de parcelle, mais les réponses tardent à rentrer.

3.3. Laboratoire de la vie rurale à Sohier

Un nouvel appel à projet est lancé ; la date de dépôt des candidatures est fixée au 1er mai 2023.

Actuellement, aucun projet n'a été déposé.

4. Modification de la composition de la Commission

Petit rappel : la CLDR doit compter de 10 à 30 membres effectifs (ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants). Les suppléants ont les mêmes « droits » que les effectifs. La Commission est représentative de l'ensemble de la population de la commune (milieux associatif, politique, économique, social et culturel + différents villages + classes d'âge de sa population + équilibre de genre).

La CLDR de Wellin compte 20 membres (le minimum légal), mais

- Deux membres ont démissionné : Richard Groynne et Eva Velghe
- Arthur Poncin est absent depuis septembre 2019 (9 réunions).

La CLDR prend acte de ces démissions.

La commune a fait un large appel aux candidatures : site internet et page FB de la commune, bulletin communal, mails via les membres de la CLDR… L'appel a permis de recevoir une seule candidature, celle de Monsieur Henri Michel (de Wellin).

La CLDR valide cette candidature.

Pour dénicher de nouveaux candidats, la CLDR propose de :

- Contacter M. Poncin pour voir s'il est encore intéressé par son poste.
- Envoyer un courrier aux associations en expliquant les activités de la CLDR et les projets importants issus du PCDR (maison des associations, maison de village de Halma, maison rurale de Lomprez…).
- Envoyer un toute boites attrayant, concret, motivant…
- Présenter les activités de la CLDR lors d'une réunion du CCCA.

… et chacun continue à solliciter ses contacts.

Le fait de disposer d'une CLDR conforme est essentiel par rapport au développement rural, surtout le maintien des financements actuels et la négociation de futures conventions.

5. Présentation du rapport annuel

Le Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural précise que (Art. 24) « *La commune dresse annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération* ».
Différents documents précisent le contenu de ce rapport qui s'articule autour de cinq chapitres :

- Situation générale de l'opération (projets du PCDR en cours, en attente…)
- Etat d'avancement physique et financier des projets en cours d'exécution (financés par le développement rural)
- Rapport comptable (pour les projets subsidiés en DR et terminés depuis moins de 10 ans)
- Bilan de la CLDR
- Programmation des projets à 3 ans

Ce rapport doit être approuvé par la CLDR, puis par le Conseil Communal.

Katty Robillard, qui en est l'auteure, le présente en séance et chacun a l'occasion de réagir.

Quelques précisions et commentaires :

- Concernant « l'aménagement des bords de Lesse », la commune a rencontré le Contrat de rivière Lesse pour la création d'une zone de baignade à Chanly. Malheureusement, la qualité de l'eau n'est pas assez bonne, à cause de problèmes d'eaux usées non épurées en amont.
- Les « aménagements conviviaux sur la Grand place de Wellin » vont se concrétiser via l'appel à projet « cœur de village ». Le dossier déposé par la commune, et retenu par la Région, concerne l'aménagement de la place, du rond-point d'Halma, du parking Pasquasy… Lorsque l'avant-projet sera prêt, il pourra être présenté à la CLDR.
- Le laboratoire de la vie rurale à Sohier est, semble-t-il, nettoyé tous les 15 jours. Vu sa faible utilisation, est-ce bien nécessaire ?

- Au niveau des logements-tremplins, la commune avait obtenu une dérogation de la Région pour pouvoir y loger (durant 2 ans) des sinistrés de la tempête et des inondations de 2021. Un occupant est encore dans cette situation et deux logements ont été attribués selon le règlement « logements-tremplins ». Le logement PMR n'est pas occupé pour le moment et ne peut pas être loué à une personne valide car tout le mobilier (hauteur de table…) est adapté pour une personne en fauteuil roulant.
- La maison de village de Halma est de plus en plus utilisée, ce qui cause certains désagréments (bruit, parcage…). Il semblerait que les riverains s'en plaignent et appellent régulièrement la Police pour constater les problèmes.

La CLDR approuve le rapport annuel 2022, sachant que la programmation des futurs projets (demandes de conventions en développement rural) pourra faire l'objet de discussions plus étoffées lors de prochaines réunions. Le rapport annuel sera joint au compte-rendu de la réunion afin que chacun puisse le lire à son aise et faire part de ses éventuelles remarques.

6. Réalisation d'un inventaire des abribus

Lors de la dernière réunion, la commune a sollicité l'aide de la CLDR pour faire l'inventaire des arrêts et abribus. Actuellement, les interventions sont ponctuelles, par le TEC ou par la commune. L'objectif est d'avoir une vue d'ensemble et de pouvoir ainsi fixer des priorités et négocier avec le TEC en connaissance de cause.

Comme prévu, Alain Jacquet a sollicité le TEC pour avoir les chiffres de fréquentation des différents arrêts. Cette information basique a été plus compliquée à obtenir que prévu ; la commune a dû signer « un accord unilatéral de confidentialité » ! Les chiffres ne concernent que les personnes qui montent dans le bus et valident un titre de transport. Ce sont des moyennes (hors week-end) et uniquement pour les arrêts où il y a au moins 3 usagers.

Gérard Laurent a réalisé une bonne partie du travail en inventoriant 10 arrêts, surtout sur Wellin, Lomprez et Froidlieu. Son document reprend pour chaque arrêt la localisation précise, la sécurité des lieux, l'équipement (et son état) ainsi que deux photos. Un grand merci pour ce travail.

La CLDR prend connaissance de ce début d'inventaire et pose plusieurs constats :
- Certains arrêts sont placés à des endroits particulièrement dangereux (La Croisette, au-dessus de la côte de Halma…).
- Les équipements sont très limités : deux abribus sur 10 arrêts inventoriés ! L'arrêt le plus fréquenté (Wellin Place) ne dispose même pas d'un abribus !
- Comme le SPW va rénover la route entre Halma et Wellin, c'est le bon moment pour intégrer les arrêts de bus dans la réflexion et les sécuriser au mieux. La CLDR demande à la commune de sensibiliser les porteurs de ce projet.

Ce serait intéressant de poursuivre l'inventaire (surtout à Chanly, Halma, Sohier…) pour disposer ainsi de toutes les informations et pouvoir faire des recommandations. Alain Jacquet a préparé une fiche d'inventaire (en annexe) ; avis aux amateurs !

Par ailleurs, la commune et la FRW rechercheront des informations sur la propriété et la gestion des abribus (qui doit remplacer la vitre cassée à l'abribus devant la boulangerie ?).

7. Divers

- Le réseau cyclable de points-nœuds se complète. La Province de Luxembourg a mis en ligne un planificateur qui permet d'organiser un déplacement, d'un point-nœud à l'autre, et de créer une feuille de route : https://province.luxembourg.be/pointsnoeuds/planifier

- Selon diverses informations, la banque ING va fermer son agence de Wellin, ce qui va entrainer la disparition du Bancontact (le seul sur la commune). Quatre banques (Belfius, BNP Paribas Fortis, ING et KBC) se sont associées pour créer un nouveau réseau de distributeurs automatiques de billets, appelé Batopin (Belgian ATM OPtimization INitiative). Ce système ne pourra pas être appliqué à Wellin car il est déjà implanté non loin, à Han-sur-Lesse (sur la place). Dès lors, le Collège a pris contact avec Bpost qui s'engage, via son contrat de gestion, à assurer la présence d'un distributeur dans chaque commune où ce service n'est plus offert. Les études sont en cours pour déterminer la meilleure implantation.

Merci pour votre participation

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Alain Jacquet

Fondation Rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1E
B-6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60
famenne@frw.be - www.frw.be

Ardenne-Famenne

Marloie, le 30 juin 2023

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE WELLIN

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural

Maison des Associations à Wellin, le 28 juin 2023

OBJECTIFS DE LA RÉUNION : modifier la composition de la CLDR, présenter le projet « cœur de village » et l'aménagement de la route Halma – Wellin, faire le point sur l'avancement des projets et analyser l'inventaire des arrêts de bus TEC.

A L'ISSUE DE CETTE REUNION, ACTIONS À RÉALISER :

QUOI ?	QUAND ?	QUI ?
Faire approuver la composition de la CLDR par le Conseil communal	Prochaine réunion du Conseil	Commune
Transmettre les remarques de la CLDR au Collège pour l'aménagement de la N40 et « cœur de village »	Dès la rédaction du PV	FRW
Transmettre l'inventaire des arrêts TEC au Collège ainsi que les recommandations de la CLDR	Dès la rédaction du PV	FRW
Participer à l'accueil des nouveaux habitants	Samedi 30 septembre 2023 à 11h00	CLDR
Voir comment utiliser le budget de 5.000 € mis à disposition par le Collège	Prochaine réunion de CLDR	CLDR

Légende :

- ✓ Validation, décision
- 💬 Commentaires, échanges, discussions
- Suivi de dossier détaillé (qu'on retrouve dans le tableau du début)
- Date de réunion, échéance…

À L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 mars 2023

✓ Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 7 mars 2023 est approuvé sans modification.

2. Composition de la CLDR : validation des candidatures

Petit rappel : la CLDR doit compter de 10 à 30 membres effectifs (ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants). Les suppléants ont les mêmes « droits » que les effectifs. La Commission est représentative de l'ensemble de la population de la commune (milieux associatif, politique, économique, social et culturel + différents villages + classes d'âge de sa population + équilibre de genre).

La CLDR de Wellin compte 20 membres (le minimum légal), mais deux membres ont démissionné, Richard Groynne et Eva Velghe.

Lors de sa réunion du 7 mars 2023, la CLDR a pris acte de ces démissions.

La commune a fait un large appel aux candidatures : site internet et page FB de la commune, bulletin communal, mails via les membres de la CLDR… Comme suggéré lors de la dernière réunion, la commune a aussi envoyé une lettre aux associations, qui sont les bénéficiaires de projets comme la maison de Halma, la maison des associations ou la maison rurale de Lomprez.

Au final, l'appel a permis de recevoir deux candidatures :
- Monsieur Henri Michel, rue Bai Jouai 6 à Wellin, 59 ans, employé
- Madame Nathalie Hendrickx, rue Haute 23, Bte 32 à Sohier, 49 ans, éducatrice

✓ La CLDR valide ces candidatures.

La proposition de nouvelle composition sera soumise au Conseil communal.

3. Aménagement de la route régionale Halma – Wellin et appel à projet « cœur de village » : présentation du projet par Thierry Denoncin, Echevin

3.1. Aménagement de la route régionale Halma - Wellin

Présentation du projet : voir annexe 1

Réactions des participants :

Globalement, les participants apprécient ce projet. Ils estiment que ces travaux devraient améliorer la sécurité des lieux, notamment pour les usagers lents.

Le déplacement de l'arrêt de bus situé près du carrefour de la rue Houchettes était aussi un souhait de la CLDR, suite à l'inventaire. Actuellement, des parents préfèrent conduire leurs enfants à l'arrêt d'Halma que de les laisser attendre dans un lieu aussi peu sécurisé. Le nouvel arrêt devrait donc être plus fréquenté que l'actuel.

L'arrêt de bus « Place » est le plus fréquenté de la commune mais ne dispose pas d'un abri pour les voyageurs. Mais, est-ce possible vu l'espace disponible ? Et un nouvel abri est-il prévu pour l'arrêt « Dépôt TEC » ?

3.2. Appel à projet « cœur de village »

Présentation du projet : voir annexe 2

Réactions des participants :

- Globalement, les participants apprécient ce projet, qui va accroitre la convivialité et l'esthétique des lieux.
- Même en circuit fermé, un jet d'eau a une consommation importante, tant en m^3 d'eau qu'en électricité. Ce serait intéressant d'estimer ce coût avant de se lancer dans cet investissement.
- La Place sera plus conviviale, mais ne deviendra pas un espace fermé et sécurisé pour les enfants, comme une plaine de jeux. Néanmoins, il serait intéressant de planter des arbres en face des voiries d'accès à la place, pour bien mettre cet espace public en évidence et réduire le risque qu'un véhicule continue « tout droit ».
- Les aménagements de la Place ont fait l'objet d'une discussion avec les commerçants et les riverains. Quelques places de parking (et une place PMR) seront créées au début de la rue Paul Dubois, mais elles seront en zone bleue (dépose minute).
- Des participants craignent que le parking Pasquasy soit surtout utilisé par les occupants des logements qui seront créés sur l'ancien site Gilson. Mais, le permis d'urbanisme de ce projet impose la création de ses propres parkings (prévus au rez du bâtiment). Les accès pour les voitures n'y sont pas prévus via le parking Pasquasy. Seul un chemin piéton permettra de rejoindre la zone de parc sur le site privé.
- L'arrivée de la « boule » de la Grand-Place de Wellin semble ne pas faire l'unanimité auprès des habitants d'Halma. Sans remettre en cause le contenu ni le calendrier du projet, il serait intéressant de consulter les habitants sur ce sujet.
- Les automobilistes qui quittent le centre d'Halma par l'Ancien Chemin de Neupont oublient régulièrement qu'il faut tourner à droite pour rejoindre la N40 et continuent tout droit dans le cul-de-sac. Il faudrait donc y renforcer la signalisation et le marquage.

4. Etat d'avancement des projets

4.1. Maison rurale de Lomprez

Ce projet, estimé à 2.053.000 € (TVA et honoraires compris), bénéficie de deux subventions :

- Le développement rural : la Ministre Tellier a accordé une convention-faisabilité. La commune dispose ainsi d'une avance de 20.000 € pour les frais d'études ; la suite du subventionnement sera précisée en fonction du projet définitif, avec un maximum de 680.000 €.
- Le Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR) : la commune a été retenue dans le cadre d'un appel à projet relatif à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et recevra 712.126 €.

Ces deux montants sont plafonnés ; les éventuels surcoûts seront donc à charge de la commune.

Depuis la dernière réunion de CLDR, les administrations qui subventionnent ont approuvé l'avant-projet, sans modification. La demande de permis unique (urbanisme + environnement) est introduite et est en cours de traitement à l'administration régionale. Le bureau d'études Nové a finalisé le projet définitif en intégrant les remarques de l'analyse de sol, du gestionnaire du cours d'eau (Province), de l'urbanisme…

Le castor semble avoir quitté les lieux, ce qui devrait faciliter l'assainissement du sous-sol.

Lors de sa réunion du 29 juin, le Conseil communal sera invité à approuver les documents de soumission.

4.2. Chaufferie bois et réseau de chaleur

Une solution a été trouvée pour assurer l'imperméabilité du silo à plaquettes via l'utilisation d'un enduit spécifique. Depuis plusieurs mois, même en période de fortes pluies, le silo reste sec, mais il reste un doute sur l'évolution du traitement lorsqu'il y aura le frottement des plaquettes.

Aussi, le Collège a demandé à l'architecte de prévoir un nouveau revêtement intérieur (sur 1,5 m de haut, là où la pression des plaquettes sera la plus forte). Cette solution devrait garantir l'étanchéité… à condition de ne pas abîmer le traitement actuel lors des travaux !

4.3. Liaison lente Neupont - Chanly

La commune attend toujours l'estimation des peuplements forestiers (par le DNF).

La commune a reçu un avis positif du DEMNA (SPW – Département d'Etude du Milieu Naturel et Agricole) moyennant quelques compensations. Comme le développement rural, ce service est favorable à un revêtement en béton… ce qui implique un coût conséquent pour le projet. Mais, des discussions sont certainement possibles avec les différentes administrations concernées pour trouver un type de revêtement moins coûteux et mieux intégré.

La commune a envoyé une offre d'achat à chaque propriétaire de parcelle, mais les réponses tardent à rentrer. De plus, côté Chanly, une parcelle est bâtissable et a donc un prix plus élevé.

4.4. Laboratoire de la vie rurale à Sohier

Le nouvel appel à projet se terminait le 1er mai 2023 et la commune n'a reçu aucune proposition.

Le bâtiment pourrait être utilisé momentanément par les comités hébergés dans la maison rurale de Lomprez et qui n'auront plus de local durant les travaux.

5. Inventaire des arrêts TEC

Au cours des derniers mois, des membres de la CLDR ont décrit et photographié la vingtaine d'arrêts de bus TEC présente sur le territoire de la commune de Wellin. Cela a permis de constituer le document de synthèse envoyé avec l'invitation à la réunion.

La commune et la FRW remercient les contributeurs (Gérard, Jean, Jean-Luc, Katty et Sylvain) pour leur travail. Les quelques moments consacrés par chacun à cet inventaire permettent d'avoir une bonne vue d'ensemble des infrastructures des TEC à Wellin.

5.1. Considérations générales : voir annexe 3

5.2. Recommandations de la CLDR

Les participants parcourent le document de synthèse préparé par la FRW et émettent les propositions et recommandations suivantes :

- Remettre certains abribus en état : Dépôt TEC (vitres), Eglise à Chanly (vitres, tags…), Carrefour à Halma (végétation), Sohier (vitre, tags, végétation), Eglise à Lomprez (tags, poussière…), Centre à Froidlieu (végétation…)
- Intégrer les principes de base (largeur de trottoir, localisation, accès PMR…) dans les aménagements de la route Halma – Wellin. Trois arrêts sont concernés : Place (largeur du trottoir, pas d'abri), Dépôt TEC (conflits d'usage, marche pour accéder à l'abribus) et rue de Wellin (pas sécurisant).
- Améliorer l'accessibilité aux PMR :
  - ❑ Revêtement au niveau de l'arrêt de bus : pavés de béton jointifs, revêtement hydrocarboné… mais éviter les graviers… : revoir à Eglise (Chanly), Carrefour (Halma), rue de France (Chanly)…
  - ❑ Accès de plain-pied à l'abribus pas possible à Dépôt TEC, Eglise (Chanly), Sohier,
- Remplacer l'abribus de Sohier par un abri mieux intégré dans le contexte de ce plus beau village de Wallonie (cf. exemples présentés en réunion). Une solution pourrait être envisagée via un petit concours ou une collaboration avec une école… (exemple de l'abri devant l'école des Frères à Beauraing, réalisé par les élèves).
- Voir avec le TEC s'il n'est pas opportun de supprimer certains arrêts dangereux et peu fréquentés : Fond des Vaulx (aucun recul, surtout côté vers Wellin avec une haie d'épineux qui déborde sur la voirie), La Croisette (sur la route régionale, vers Beauraing, arrêt juste après le virage) …

6. Divers

- La CLDR avait planché sur l'accueil des nouveaux habitants. Le Collège a décidé d'une formule qui comprendra une présentation des services communaux, la vidéo réalisée par l'Office du Tourisme et le verre de l'amitié. Les membres de commissions communales seront aussi invités pour en faire la promotion ; participer à une commission est un bon moyen d'intégration dans la commune.

Les membres de la CLDR sont invités à cet accueil des nouveaux habitants, qui se tiendra le samedi 30 septembre 2023 à 11h00.

- Dans son Plan Stratégique Transversal, le Collège avait prévu de réserver un budget pour des projets citoyens. Il a donc décidé de mettre 5.000 € à disposition de la CLDR pour mettre en œuvre un ou plusieurs projets (moyennant validation par le Collège).

La CLDR travaillera sur ce sujet lors de sa prochaine réunion. Il s'agira de reprendre la liste des projets du PCDR mais aussi de prendre en compte les nouvelles propositions des participants pour autant que l'intérêt commun soit démontré.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Alain Jacquet

Fondation **R**urale de **W**allonie
Rue des Tilleuls, 1E
B-6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60
famenne@frw.be - www.frw.be

Présents le 28/06/23 :

- Annick MAHIN (Présidente), Philippe ALEXANDRE, Olivia LAMOTTE, Sylvain TRIGALET, Jacqueline HAUSEN, Jean-Luc ENGELS, Gérard LAURENT, Arthur GOLINVAUX et Dominique CREPIN, Membres de la CLDR ;
- Benoît CLOSSON, Bourgmestre, invité permanent ;
- Thierry DENONCIN, Echevin, invité ;
- Katty ROBILLARD, Agent-relais développement rural à l'administration communale ;
- Alain Jacquet, Fondation rurale de Wallonie.

Excusés le 28/06/23 :

- Bruno MEUNIER, Catherine BUGHIN, Jean LEONET et Ingrid GODERNIAUX, Membres de la CLDR.

<u>Annexe 1</u> : présentation du projet d'aménagement de la route régionale Halma - Wellin

Dans le cadre du plan « infrastructures » de la Wallonie, le SPW-Mobilité et Infrastructures a prévu une enveloppe d'un million d'euros pour l'aménagement de la route régionale Halma – Wellin.

Les objectifs visés sont :

- Réhabiliter la voirie
- Assurer un cheminement sécurisé et continu pour les modes actifs
- Crédibiliser les limitations de vitesse
- Disposer d'arrêts TEC aux normes PMR
- Assurer une inter connectivité au niveau local entre les villages et pôles avec un aspect paysager de qualité

Les services du SPW ont établi le projet suivant :

- Réduction de la largeur des bandes de circulation (3,0 m au lieu de 3,4 m).
- Création d'un chemin réservé bidirectionnel depuis le carrefour rue Houchettes jusqu'au centre de Wellin, du côté droit (en allant de Halma vers Wellin). Cette piste cyclable sera séparée des bandes de circulation par une haie ou un autre dispositif en fonction de la place disponible (+ différence de niveau).
- Aménagement d'un trottoir du côté droit de Halma au carrefour de la rue Houchettes (pas assez de place pour une piste cyclable), puis du côté gauche jusqu'à la Grand-Place de Wellin (en allant de Halma vers Wellin).
- Création d'un effet de porte au niveau de l'entrée en agglomération (haies) et placement de signaux intelligents pour la zone 30.
- Sécurisation du carrefour avec la rue Houchettes (marquage, ilot franchissable) et de la sortie du parking Pasquasy. Une possibilité encore à l'étude serait d'arrêter la piste cyclable à ce niveau et de bifurquer vers l'Ancien Chemin de Halma, ce qui permettrait aussi de récupérer quelques places de parking au bord de la route régionale.
- Déplacement de l'arrêt de bus « Rue de Wellin » (placé de l'autre côté du carrefour avec la rue Houchettes, au sommet de la butte) et de l'arrêt « Dépôt TEC » (placé devant le parking du Colruyt pour permettre un accès PMR).
- Création d'un passage piéton près du carrefour de la rue Pachis Lamkin.

Ces travaux sont gérés et financés entièrement par la Région et sont espérés en 2025.

En parallèle, avec des subsides du PIMACI, la commune va aménager le chemin de terre qui part de Halma (après la station-service) et permet de rejoindre le carrefour de la rue Houchettes via l'arrière du Brico. Cela complétera la liaison cycliste de Halma à Wellin. Un cheminement empierré est également aménagé vers le hall des sports, dans le cadre des travaux d'extension du parc d'activités économiques.

<u>Annexe 2</u> : présentation du projet « Cœur de village »

Dans le cadre du plan de relance de la Wallonie, le Gouvernement wallon a lancé cet appel à projet en 2022 pour soutenir l'attractivité des communes de moins de 12.000 habitants. Les objectifs recherchés sont notamment d'aménager des espaces publics fonctionnels et polyvalents, d'y renforcer la sécurité pour tous…

Le projet a été établi par les Services Provinciaux Techniques, désignés par marché public, et concerne plusieurs sites.

La Grand Place de Wellin :

- L'aménagement actuel date de 1999 ; cet appel à projet était donc l'occasion de le rajeunir.
- Les limites actuelles de la place ne sont pas changées, y-compris les bordures franchissables pour les camions. Mais, le centre de la place sera surélevé, ceinturé de bordures plus hautes et aménagé avec des pavés drainants.
- La place sera agrémentée de plantations, de parterres, de bancs et de jets d'eau.
- L'espace près de l'Office du Tourisme sera aménagé selon les mêmes principes et accueillera un panneau d'affichage dynamique.
- Au niveau de la placette devant l'Atelier des Sens, le parking sera supprimé (sauf une place PMR) et remplacé par un espace de convivialité. Il pourra être aménagé avec du mobilier urbain ou une terrasse… ; c'est encore à préciser. Tout l'équipement sera amovible pour garder la polyvalence des lieux et pouvoir y installer un chapiteau. L'Ancien Chemin de Halma sera mis en sens unique, avec une sortie dans le rond-point de la place (et plus rue Paul Dubois).
- Le monument aux morts sera replacé à côté de l'hôtel de ville, comme auparavant.

Le parking Pasquasy :

- Le parking sera aménagé avec des pavés drainants et les places seront matérialisées. Il ne sera plus accessible aux camions.
- La sortie du parking sera réorganisée. Pour aller vers la droite (Halma), il sera toujours possible de s'engager sur la N40. Pour aller vers la gauche (Grand-Place), il faudra prendre l'Ancien Chemin de Halma et revenir ainsi dans le rond-point.
- Au bout du parking, une jonction piétonne sera prévue vers les espaces publics prévus dans le cadre du projet de création de logements (ancien site Gilson).

Le rond-point d'Halma et zones adjacentes :

- Au niveau du rond-point, les travaux réalisés par la Région en 2019 ne sont pas modifiés ; ni les bandes de circulation, ni la partie franchissable par les camions. Le projet vise uniquement le centre du rond-point ; la végétation spontanée actuelle sera remplacée par des parterres, une œuvre d'art (« boule » de la Grand-Place) et un « WELLIN » en acier Corten. Ce rond-point est une porte d'entrée dans la commune de Wellin pour ceux qui viennent de l'autoroute.
- Différentes zones autour du rond-point et à l'entrée d'Halma seront aussi nettoyées et végétalisées correctement.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 860.000 € TVAC, dont 477.000 € pris en charge par la Wallonie dans le cadre de l'appel à projet. Le dossier est géré par la commune, avec des délais stricts imposés par la Région : approbation du projet pour le 30 juin 2023, attribution du marché de travaux pour le 31 décembre 2023 et décompte final des travaux pour le 31 décembre 2026. Le projet est donc à l'ordre du jour du Conseil communal de ce 29 juin.

<u>Annexe 3</u> : considérations générales sur les arrêts TEC

Pour localiser un arrêt d'autobus, le TEC a plusieurs points d'attention :

- La largeur du trottoir : au moins 2,40 m pour les PMR (le strict minimum légal est de 1,50 m).
- Le passage d'autres véhicules : il faut éviter de placer un arrêt devant un accès carrossable, tel qu'une entrée de garage ou de parking…
- Les habitations : un arrêt sera positionné de préférence entre deux habitations.
- Les zones d'arrêt réservées aux autobus : le TEC privilégie l'arrêt autobus en voirie (pour conserver une bonne largeur de trottoir, laisser des places de parking pour les voitures, faciliter la mise à quai, ralentir la circulation…).
- Les piétons : les arrêts doivent être situés au-delà des passages pour piétons, afin d'éviter de masquer la visibilité (notamment pour les véhicules en dépassement d'un autobus) et renforcer ainsi la sécurité des piétons.

Un arrêt d'autobus comprend au minimum l'équipement suivant :

- Un poteau d'arrêt (modèle unique, fourni et posé par le TEC)
- Une poubelle

Des accessoires complémentaires peuvent s'ajouter : des bancs ou dispositifs « assis-debout », de l'éclairage des garde-corps, des potelets, un abri pour les voyageurs, un équipement pour les vélos, avec ou sans auvent, des Bornes d'Information aux Voyageurs (BIV) et des automates permettant la recharge des titres de transport (SELF).

Pour une bonne accessibilité des quais et de leurs abords, le TEC préconise des revêtements sans joints et non glissants (pavés de béton jointifs, revêtement hydrocarboné...).

Il existe plusieurs types d'abris pour voyageurs :

- Les abris standard, proposés par la SRWT (TEC) :
  - ❑ Les abris en aluminium (7 modèles possibles)
  - ❑ Les abris en bois (un modèle possible)
  - ❑ Les abris en béton (un modèle possible)
- Les abris non standard

L'initiative du placement ou du remplacement des abris pour voyageurs incombe aux administrations communales. Plusieurs critères sont à prendre en compte : au moins 3 validations de titre de transport par jour, un abri par village, respect des normes PMR…

La procédure varie en fonction du type d'abri choisi :

- Abri standard : placement par le TEC qui subsidie à 80 %.
- Abri non standard mais qui respecte les normes TEC : placement par la commune et subside du TEC (au même montant que si abri standard de même surface).
- Abri publicitaire : placement par une firme spécialisée et le TEC n'intervient pas.
- Abri non standard qui ne respecte <u>pas</u> les normes TEC : placement par la commune et pas de subside du TEC

Pour l'installation d'un abribus, la commune doit donc apporter le complément financier (au moins 20 %, en fonction des formules) (selon le modèle d'abribus, les prix varient (environ) de 6 à 8.000 € TVAC). Ensuite, la commune devient propriétaire de l'abribus et est responsable de :

- La mise à disposition gratuite du terrain
- Le nettoyage et l'entretien (réparations éventuelles)
- La vidange régulière de la poubelle
- Dans le cas d'un remplacement, l'enlèvement de l'abri existant

Ardenne-Famenne

Marloie, le 9 octobre 2023

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE WELLIN

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural

Maison des Associations à Wellin, le 5 octobre 2023

OBJECTIFS DE LA RÉUNION : accueillir les nouveaux membres de la CLDR, faire le point sur l'avancement des projets et réfléchir aux projets à rentrer dans le budget participatif.

A L'ISSUE DE CETTE REUNION, ACTIONS À RÉALISER :

QUOI ?	QUAND ?	QUI ?
Préciser les projets proposés pour le budget participatif	Octobre – novembre 2023	Commune et FRW
Prioriser les projets pour le budget participatif	Jeudi 30 novembre 2023	CLDR
Relancer les propriétaires pour la voie lente Neupont - Chanly	Dès que possible	Commune

Légende :

- ✓ Validation, décision
- 💬 Commentaires, échanges, discussions
- ↗ Suivi de dossier détaillé (qu'on retrouve dans le tableau du début)
- 📅 Date de réunion, échéance…

À L'ORDRE DU JOUR :

1. Accueil des nouveaux membres de la CLDR

Suite à la démission de deux membres de la CLDR, la commune avait lancé un large appel à intérêt. Lors de sa dernière réunion, la CLDR a validé les deux candidatures reçues. Le 27 juillet 2023, le Conseil communal, à l'unanimité, a approuvé la nouvelle composition de la CLDR.

Les participants accueillent donc les deux nouveaux membres : Madame Nathalie Hendrickx et Monsieur Henri Michel.

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

Madame Hendrickx et Monsieur Michel ont été invités à venir à la réunion un peu plus tôt que le reste de la CLDR pour recevoir quelques informations. Ils ont ainsi découvert le principe d'une opération de développement rural, le fonctionnement de la CLDR (et son Règlement d'Ordre Intérieur), le rôle de la FRW…

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 juin 2023

✓ Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 28 juin 2023 est approuvé sans modification.

3. Etat d'avancement des projets

3.1. Maison rurale de Lomprez

Ce projet, estimé à 2.053.000 € (TVA et honoraires compris), bénéficie de deux subventions :

- Le développement rural : la Ministre Tellier a accordé une convention-faisabilité. La commune dispose ainsi d'une avance de 20.000 € pour les frais d'études ; la suite du subventionnement sera précisée en fonction du projet définitif, avec un maximum de 680.000 €.
- Le Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR) : la commune a été retenue dans le cadre d'un appel à projet relatif à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et recevra 712.126 €.

Ces deux montants sont plafonnés.

Le projet nécessite l'obtention d'un permis unique (permis d'urbanisme + permis d'environnement), ce qui implique un dossier plus lourd. La demande de permis est rentrée depuis le mois de septembre et l'enquête publique est en cours.

Les procédures administratives relatives aux deux sources de financement avancent à des vitesses différentes :

- Pour le volet énergie, le Conseil communal a approuvé le projet définitif ; c'était indispensable pour respecter le timing en lien avec cette subvention. Le dossier a été transmis à l'administration régionale, qui a formulé quelques remarques mineures.
- Pour le volet développement rural, le permis unique fait partie intégrante du projet définitif ; il faut donc l'attendre. Néanmoins, le dossier a été transmis au Service Public de Wallonie pour un avis préalable.

3.2. Liaison lente Neupont - Chanly

➦ La commune a envoyé une offre d'achat à chaque propriétaire de parcelle, mais les réponses tardent à rentrer. Il faut relancer, y-compris la Société Wallonne du Logement pour la parcelle qui permettrait de relier la rue de la Fache à Chanly.

Les participants évoquent les possibilités de parcage, tant côté Neupont (bord de la route régionale, Ry des Glands…) que côté Chanly (abords du home, place…).

Alain Jacquet rappelle le calendrier pour déposer une demande de convention en développement rural à la session de mars 2024. Cela reste possible, mais il ne faut plus trainer.

3.3. Chaufferie bois et réseau de chaleur

La pose d'un enduit a permis de résoudre les problèmes d'étanchéité du silo, mais le service travaux continue à surveiller les parois. Un nouveau revêtement intérieur devrait garantir une solution à long terme, mais cette approche doit encore être précisée et budgétée. Le projet est donc toujours en attente.

L'entreprise en charge des travaux doit aussi apporter des précisions sur les coûts actualisés.

Colruyt a réalisé ses propres investissements énergétiques et s'est retiré du partenariat pour le réseau de chaleur, mais cela ne remet pas en cause la rentabilité du projet.

4. Budget participatif

4.1. Présentation du cadre

Dans son Plan Stratégique Transversal, le Collège avait prévu de réserver un budget pour des projets citoyens. Il a donc décidé de mettre 5.000 € à disposition de la CLDR et autant de la CCATM pour mettre en œuvre un ou plusieurs projets (moyennant validation par le Collège)

Lors de sa séance du 28 septembre 2023, le Conseil communal a approuvé le règlement relatif à l'affectation de ce budget (voir en annexe 1). Annick Mahin en fait lecture et chacun en reçoit copie.

Les objectifs poursuivis sont :
- Le renforcement de la participation citoyenne ;
- L'amélioration du cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable ;
- La mise en œuvre des actions contributives aux objectifs définis dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR), le PST ou la CCATM

Chaque Commission est invitée à proposer un ou deux projets, matériels ou immatériels, qui répondront aux critères repris dans le règlement.

Au niveau de la concrétisation du projet, la prise en charge des procédures administratives indispensables à la bonne gestion du projet (ex : marchés publics) est du ressort de la commune. Mais, les autres démarches (construction du projet, prises de contact, …) sont du ressort des porteurs de projet, c'est-à-dire la CLDR.

La procédure se structure en plusieurs étapes :
- Lors de cette réunion, réflexions en sous-groupes pour identifier un ou plusieurs projets ;
- Puis, analyse de la faisabilité des projets proposés et estimation de leur coût (par la commune et la FRW) ;
- Enfin, nouvelle réunion de la CLDR pour prioriser les projets ;
- Et validation par le Collège, puis mise en œuvre.

4.2. Présentation d'exemples d'autres communes

La FRW a rassemblé une série de projets réalisés dans le cadre de budgets participatifs dans différentes communes. Ces budgets sont différents de celui de Wellin dans le sens où l'ensemble de la population est mobilisée et que ce sont des associations et/ou des groupes citoyens qui déposent les projets et les mettent en œuvre.

Néanmoins, cela montre l'étendue du champ d'action, avec des projets qui visent :

- Des aménagements et rénovation (petit patrimoine, plaine de jeux, sentier, parcours santé, bancs, fleurissements…) ;
- La biodiversité (zone humide, plantations, fruitiers, boite à graines…) ;
- La mobilité (sécurité routière, abri vélo, vélo partagé, liaison douce…) ;
- La mémoire locale (livre de recettes, livre d'histoire locale, parcours découverte, expo photos, panneau d'information, plaques nominatives…) ;
- Les liens sociaux (four à pain, terrain de pétanque, potager collectif, presse à fruits…) ;
- La vie associative (gobelets réutilisables, chalet pour les associations…) ;
- Les services (guide pour les seniors, boite avec informations importantes…) ;
- …

4.3. Travail en sous-groupes

Les participants se répartissent en deux sous-groupes et disposent des documents de travail suivants :

- Le règlement relatif à l'affectation du budget participatif à la CCATM et à la CLDR (annexe 1) ;
- La stratégie de développement du PCDR (annexe 2) ;
- La liste des projets du PCDR (en fichier joint) ;
- Les objectifs du Programme Stratégique Transversal (PST) de la commune de Wellin (annexe 3) ;
- Quelques exemples de réalisations issues de budgets participatifs dans d'autres communes (annexe 4)

Ces différents documents sont des sources d'inspiration, mais les participants peuvent évidemment proposer leurs propres projets.

4.4. Mise en commun des résultats

Voici les projets identifiés par les participants :

1. **Aménagement d'un petit oratoire à Fays-Famenne**
   Lors de la désacralisation de l'église de Fays-Famenne, la cloche a été déplacée à Sohier. Ce projet vise à ramener la cloche à Fays-Famenne, à l'installer sur un support, à aménager les lieux, à placer un panneau explicatif… Le site visé est celui « du Bâti », au centre du village.
   Annick Mahin précise que la convention relative à la désacralisation prévoit la construction d'un petit oratoire et le retour de la cloche ; un budget existe donc. Par contre, rien n'était prévu au niveau de l'aménagement du site, ni du placement d'un panneau d'information.

2. **Organisation d'activités intergénérationnelles autour du savoir faire**
   Il s'agirait d'organiser une journée d'activités pour les enfants et leurs grands-parents, afin de multiplier les échanges entre les générations.
   Les idées d'activités ne manquent pas : formation au numérique, initiation à la photo, cours de pâtisserie, jeu de piste (avec des cadeaux à gagner), géocaching, ludothèque…
   Le budget servirait pour la communication, les cadeaux, les formateurs…
   Des membres de la CLDR sont prêts à se mobiliser pour le jour J (accueil, installation et rangement, bar…), sachant que certaines activités seraient animées par des professionnels (photo, pâtisserie…). Mais, il faudrait aussi préparer l'activité bien en amont (programme, contacts, communication…) : qui pourrait prendre en charge cette coordination ?

3. **Installation de bancs sur le circuit de la Calestienne**
   Cette belle promenade fait 7,6 km, mais ne compte aucun banc. L'idée est d'en placer quelques-uns, à des endroits stratégiques.

Remarque : les participants constatent aussi l'absence de toilettes publiques. Une solution simple n'est pas évidente ; même les toilettes sèches demandent un minimum d'entretien. Evidemment, en cas d'urgence, le promeneur dans le besoin fera le nécessaire dans la nature… ce qui risque de miner les abords des bancs et sentiers. L'idéal est d'enterrer ses excréments… ce qui n'est pas toujours évident dans un sol caillouteux. La proposition est donc d'équiper chaque banc d'une pelle ou d'une pioche ☺.

4. **Achat d'une joëlette à assistance électrique et promotion**
   L'Office du Tourisme dispose d'une Bécasine (chaise roulante tout terrain) depuis plus d'un an, mise à disposition gratuitement pour les personnes à mobilité réduite, mais elle n'est jamais utilisée faute d'avoir des parcours adaptés. Néanmoins, la commune travaille avec le Parc naturel d'Ardenne méridionale pour proposer plusieurs circuits dont une promenade au départ de Sohier qui sera équipée. Avant la fin de l'année, un banc (avec accoudoirs) et un banc-table adaptés aux PMR seront installés sur le haut du village (vers Fays-Famenne).
   La proposition est d'acheter une joëlette à assistance électrique et d'en faire la promotion (communication, organisation d'une promenade…).

5. **Promotion des appareils de fitness placés devant la Maison des Associations**
   L'utilisation de ces appareils n'est pas évidente. Il s'agirait de trouver un coach sportif et d'organiser quelques séances de formation et d'utilisation de ces engins.
   Une collaboration serait établie avec la Commission Consultative Communale des Ainés et le Centre sportif.

6. **Remise en état du parcours VITA**
   Le parcours VITA est situé à flanc de coteau près de la passerelle Maria. Les panneaux qui décrivent les exercices ont été refaits récemment, mais certains engins doivent être rénovés ou remplacés (troncs…).

7. **Création de parkings pour les vélos**
   L'usage du vélo est parfois limité par le fait ne de pas pouvoir l'attacher de manière sécurisée. Le projet vise à installer des parkings pour les vélos à des endroits clés (à préciser), voire d'y adjoindre des bornes de recharge.

8. **Aménagement d'un espace de barbecue**
   Le projet est d'installer un barbecue (et remplacer le banc) rue de Margouyet (à droite en montant vers le parc à conteneurs).

9. **Mise à disposition de « kits sécurité »**
   Toutes les rues de la commune ne sont pas équipées de trottoirs et se promener peut être dangereux, surtout lorsque les jours raccourcissent. La proposition est d'acheter des « kits sécurité » (brassard, gilet fluo, lampe clignotante…) et de les donner à ceux qui le souhaitent.

D'autres idées, moins précises, sont aussi évoquées :

- Le lancement d'un Repair Café, mais le problème est surtout de trouver une ou plusieurs personnes qui veulent bien coordonner l'initiative.
- L'organisation de rencontres littéraires ou philosophiques, dans un cadre vert. Le laboratoire de la vie rurale, à Sohier, s'y prête bien mais il faut surtout trouver des porteurs, des personnes qui vont coordonner ce projet.
- Les boites à livres, dont celle située devant la Maison des Associations, ne sont pas assez connues.

5. Divers

La prochaine réunion de la CLDR se tiendra le jeudi 30 novembre 2023 à 20h00. Il s'agira surtout de prioriser les projets évoqués dans le cadre du budget participatif.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Alain Jacquet

Présents le 05/10/23 :

- Annick MAHIN (Présidente), Philippe ALEXANDRE, Bruno MEUNIER, Henri MICHEL, Jacqueline HAUSEN, Nathalie HENDRICKX, Jean-Luc ENGELS, Gérard LAURENT, Jean LEONET et Ingrid GODERNIAUX, Membres de la CLDR ;
- Katty ROBILLARD, Agent-relais développement rural à l'administration communale ;
- Alain Jacquet, Fondation rurale de Wallonie.

Excusés le 05/10/23 :

- Sylvain TRIGALET, Marie-Chantal BURNOTTE, Arthur PONCIN, Catherine BUGHIN, Arthur GOLINVAUX, Membres de la CLDR ;
- Benoît CLOSSON, Bourgmestre, invité permanent.

Fondation **R**urale de **W**allonie
Rue des Tilleuls, 1E
B-6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60
famenne@frw.be - www.frw.be

Annexe 1 :

REGLEMENT RELATIF A L'AFFECTATION DU BUDGET PARTICIPATIF A LA CCATM ET A LA CLDR

(Approuvé au Conseil communal du 28/09/2023)

Article 1 : Principe

Le collège communal, conformément au code de démocratie locale, en sa séance du 13/09/2019, a décidé d'inscrire l'action suivante dans le PST :

« O.S 1.1 : Être une commune bien gérée – Action : Mettre en place une dynamique participative- 1.1.3.5 Proposer un budget participatif à une assemblée citoyenne »

Le Collège communal, afin de mettre en place cette action, propose au conseil communal d'inscrire la somme de 10.000€ annuellement à répartir équitablement entre la CCATM et la CLDR.

Article 2 : Objectifs

Au-delà de l'implication directe des assemblées citoyennes dans le choix de l'affectation d'une partie du budget communal, ce dispositif vise également à répondre :

- Au renforcement de la participation citoyenne ;
- A améliorer le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable ;
- A mettre en œuvre des actions contributives aux objectifs définis dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR), le PST ou la CCATM

Article 3 : Territoire d'action

Le budget participatif porte sur le territoire de l'entité de WELLIN.

S'il s'agit d'un projet matériel, il devra se situer sur le domaine public propre de la Commune (droit réel). S'il s'agit d'un projet immatériel, il devra être accessible à tout public même s'il se déroule sur le domaine privé.

La réalisation des projets se situera donc exclusivement dans le périmètre géographique de la commune.

Article 4 : Budget

Le Conseil communal, au travers du vote annuel du budget, arrête les montants des crédits (ordinaire ou extraordinaire) consacrés au projet de budget participatif.

Chaque projet ne pourra pas consommer plus de 50% du budget total alloué (aux deux commissions).

Article 5 : Choix des projets

La CLDR et la CCATM sélectionnent chacun un ou deux projets prioritaires et le(s) soumet(s) à l'avis du Collège communal

Article 6 : Critères de recevabilité des projets

1. Le projet doit :

- Respecter la localisation prévue à l'article 3 ;
- Rencontrer l'intérêt général ;
- Contribuer à au moins un objectif du PCDR et/ou de la CCATM et/ou du PST ;
- Avoir un coût inférieur à 50% du montant de l'enveloppe mise à disposition par la commune pour le budget participatif défini à l'article 4 ;
- Correspondre à une dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou proposer des dépenses permettant la concrétisation d'un évènement à portée communale (les projets liés à une dépense de fonctionnement sont exclus) ;
- Proposer un budget réaliste et suffisamment détaillé par rapport à la description des investissements ;
- Le projet peut néanmoins présenter un budget d'un montant supérieur au budget alloué dans le cadre du budget participatif moyennant la prise en charge du dépassement par le porteur du projet (dans ce cas, le porteur de projet devra justifier la manière dont il financera ce dépassement)
- Détailler le déroulement de sa mise en œuvre dans le temps ;

Article 7 : Concrétisation du projet

La prise en charge des procédures administratives indispensables à la bonne gestion du projet (ex : marchés publics) est du ressort de la commune.

Les autres démarches (construction du projet, estimation, prises de contact, …) sont du ressort des porteurs de projet (CLDR et/ou CCATM).

Annexe 2 :

PCDR - La stratégie de développement

DÉFI 1
En 2028, Wellin aura réussi un développement préservant le cadre de vie et valorisant le patrimoine naturel, paysager et bâti

1. Gérer de manière cohérente le développement territorial en respectant les particularités de chaque village
2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières pour les habitants et les touristes
3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales

DÉFI 2
En 2028, Wellin aura réussi un développement favorisant une évolution démographique et économique intégrée, harmonieuse et équilibrée

7. Diversifier et rendre accessible l'offre résidentielle pour répondre aux besoins de tous
8. Garantir la création et l'accès aux services pour tous
9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Améliorer la communication, mobiliser tous les acteurs et renforcer les partenariats locaux et supra-locaux

Annexe 3 :

Programme Stratégique Transversal (PST) de la commune de Wellin

Chaque objectif stratégique est décliné en objectifs opérationnels.

1. Objectif Stratégique : Être une Commune bien gérée

a. Avoir une gestion financière maîtrisée
b. Organiser au mieux le fonctionnement des services communaux
c. Mettre en place une dynamique participative
d. Améliorer la communication externe

2. Objectif Stratégique : Être une Commune attractive et accessible

a. Veiller au développement d'un aménagement territorial intégré, rationnel et cohérent
b. Développer une politique de mobilité en lien avec l'aménagement territorial en ce compris la mobilité douce
c. Mener une politique active en matière de logement
d. Optimiser les services existants

3. Objectif Stratégique : Être une Commune compétitive

a. Elaborer une stratégie de développement économique en ce compris l'économie circulaire
b. Attirer de nouvelles entreprises par le développement d'infrastructures et des aides à l'installation
c. Faire du tourisme un levier de développement économique

4. Objectif Stratégique : Être une Commune durable et bien entretenue

a. Opérationnaliser la convention des maires et le PAED sur le territoire
b. Valoriser et protéger les ressources naturelles
c. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de propreté publique
d. Optimiser l'entretien des bâtiments, des espaces communaux, des voiries

5. Objectif Stratégique : Être une Commune solidaire

a. Redynamiser les services sociaux existants
b. Favoriser l'insertion socio-professionnelle
c. Soutenir des actions qui permettent l'accès aux services
d. Développer une politique d'accès à la santé

6. Objectif Stratégique : Être une Commune plus sûre

a. Veiller à ce que notre localité bénéficie de secours et de services performants et rapides
b. Améliorer la sécurité routière

Annexe 4 : quelques exemples de réalisations issues de budgets participatifs

Assesse	Sécurisation d'un passage menant à la gare de Courrières (éclairage sous un pont) Exposition photos permanente : triptyques présentant les œuvres du club photos Rénovation de la potale "Saint-Joseph" située à Crupet (placement d'une statuette) Installation d'un abri vélo jouxtant l'école communale de Courrière
Braives	Four à pain communautaire à Fumal Livre intergénérationnel de recettes Aménagement d'un Pump-Track pour vélos Création et impression d'un guide pour les seniors Impression d'un livre sur la façon de vivre à Braives avant la guerre
Brunehaut	Création d'une plaine de jeux intergénérationnelle Réhabilitation du sentier 51 Restauration de la fontaine "d'el ville" Installation de nasses à cannette en bordure de voirie Création d'un parcours santé (agrès sportifs) Création d'un panneau de valorisation du secteur vert Aménagement d'un rond-point Réalisation d'un terrain de pétanque Poursuite du parcours santé Réhabilitation d'un tronçon de la digue de Laplaigne Panneau d'infos pour malvoyant à la Pierre Brunehault Aide à la création d'une grainothèque Installation d'un chalet en bois pour les associations Installation d'une boite à livres Placement d'équipements sportifs extérieurs Placement de jeux pour enfants
Celles	Puits de Popuelles Panneau d'orientation à Molenbaix Table pique-nique à Escanaffles Gobelets en plastique réutilisables Réfection du Calvaire de Molenbaix
Clavier	Aménagement de la Place de Terwagne Fleurissement des entrées de village d'Ochain et de 35 bacs dans toutes les rues. Espace villageois à Ocquier réhabilité en un espace convivial et intergénérationnel
Couvin	Partage de deux vélos à assistance électrique au coeur du village de Petigny
Estaimpuis	Création d'un potager collectif à la Maison de Jeunes Aménagement d'une friche communale à Bailleul Aménagement du jardin collectif de la Maison de l'environnement
Fernelmont	Cette boîte peut vous sauver la vie (envoi d'une boîte aux seniors à placer dans le frigo) Guide des aînés Fernelmontois visant à compiler des données utiles Four à pain permettant aux habitants de cuire leurs pâtes (pizzas, pain, etc.) Restons dynamiques : organisation de sorties pour les aînés Doter la place de Forville d'un emplacement de parking pour vélos. Parcours interactifs et ludiques dans le village de Franc-Waret Jardins de Warichet : mise en place d'un sentier, zone humide et fruitiers Réalisation d'une zone humide afin d'attirer une faune et une flore spécifiques

Gerpinnes	Itinéraires découverte : nos villages dans la Grande Guerre
	Installation de 3 boîtes à livres
	Des bancs, espace d'échange à la rue du Tienne à Villers-Poterie
	La Fruti-Presse, une presse à fruits mobile, artisanale et gratuite pour les Gerpinnois !
	Plaques nominatives aux sentiers de Loverval
	Des bancs, des fleurs et des poubelles pour Fromiée, un village où il fait bon vivre
Hamois	Installation de bancs et de table de pique-nique le long du Ravel
	Création d'un espace de mobilité douce entre le quartier Haie Jadot et le centre d'Hamois
	Mise en place d'un parking pour 20 vélos sur le site de la plaine d'Hubinne
Hotton	Aménagement de la place de la Chena
Houyet	Parcours santé le long du Ravel composé de modules en bois
	Fontaine de Hulsonniaux : valoriser ce patrimoine et créer un lieu de quiétude
	Rénovation de l'accès passerelle depuis la rue de l'église jusqu'à la passerelle.
	Halte des Marmozets à Ciergnon : aménagement d'une parcelle communale
Ittre	Repair café d'Ittre - matériel
	Plaine de jeux à Fauquez- mobilier
Les Bons Villers	Soyons Four - four à pain communautaire
	Sentier Wawa - réaménagement et animation
Ohey	Achat de matériel pour la réalisation de chalets en bois pour l'organisation d'événements
Oreye	Aires de pique-niques à différents endroits de la commune
	Boites à graines à 3 endroits de la commune
	Réalisation d'une fresque sur le pare-vent de la plaine de jeux de Grandville
	Création d'un "Street Work Out" (fitness à l'extérieur)
Perwez	Repair café de Perwez - Matériel et armoire
Tenneville	Ludothèque de quartier "A mont les Grevis" - Ortheuville
	La Pétanque s'invite à Journal!
	Le bon pain des djins - atelier autour du four à pain

Ardenne-Famenne

Marloie, le 6 décembre 2023

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE WELLIN

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural

Maison des Associations à Wellin, le 30 novembre 2023

OBJECTIFS DE LA RÉUNION : choisir les projets à proposer au Collège dans le cadre du budget participatif et faire le point sur les dossiers en cours.

A L'ISSUE DE CETTE REUNION, ACTIONS À RÉALISER :

QUOI ?	QUAND ?	QUI ?
Pour le budget participatif, proposer les projets retenus par la CLDR au Collège	Début décembre	Commune et FRW
Présenter le projet d'oratoire lors d'une réunion de CLDR ouverte aux habitants de Fays-Famenne	Dès qu'une esquisse sera disponible	Commune
Relancer les propriétaires pour la voie lente Neupont - Chanly	Dès que possible	Commune
Relancer le DNF pour la valeur des peuplements pour la voie lente	Dès que possible	Commune

Légende :

- ✓ Validation, décision
- Commentaires, échanges, discussions
  - Suivi de dossier détaillé (qu'on retrouve dans le tableau du début)
  - Date de réunion, échéance…

À L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2023

✓ Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 5 octobre 2023 est approuvé sans modification.

2. Budget participatif

2.1. Rappel du contexte

Dans son Plan Stratégique Transversal, le Collège avait prévu de réserver un budget pour des projets citoyens. Il a donc décidé de mettre 5.000 € à disposition de la CLDR et autant de la CCATM pour mettre en œuvre un ou plusieurs projets (moyennant validation par le Collège).

Lors de sa séance du 28 septembre 2023, le Conseil communal a approuvé le règlement relatif à l'affectation de ce budget (voir en annexe 1).

Lors de la réunion du 5 octobre 2023, les membres de la CLDR ont identifié 9 projets susceptibles de rentrer dans le cadre du budget participatif.

Ensuite, la commune et la FRW ont analysé la faisabilité de ces projets, leur coût et leur recevabilité (par rapport au règlement du budget participatif).

Il s'agit maintenant pour les membres de la CLDR :
- De déterminer la recevabilité de chaque projet.
- De choisir le ou les projets à proposer au Collège.

Enfin, le Collège devra valider ce ou ces projets, qu'il faudra ensuite mettre en œuvre.

2.2. Analyse de la recevabilité des projets

L'analyse détaillée de chaque projet est en annexe 2.

1. Aménagement (des abords) d'un petit oratoire à Fays-Famenne

Les participants sont bien d'accord qu'il faut d'abord construire l'oratoire avant d'aménager ses abords. Le budget prévu pour la construction (6.200 €) semble faible car il faudra sécuriser la cloche (vol, déprédations…). Actuellement, rien n'est encore prévu.

Les participants souhaitent que le projet d'oratoire soit présenté lors d'une réunion de CLDR, en y invitant les habitants de Fays-Famenne (et les seconds résidents).

Le projet n'est PAS RECEVABLE car sa mise en œuvre ne pourra pas se faire rapidement. Mais, le projet pourra être reproposé lors d'une future édition du budget participatif.

2. Organisation d'activités intergénérationnelles autour du savoir faire

La difficulté est de préciser qui peut se charger de cette organisation. Les participants estiment qu'un prestataire de service pourrait s'en occuper (ateliers, communication…). Il faudrait rédiger un cahier des charges, puis passer le marché. Une participation de la CLDR pourrait alors juste être nécessaire le jour J.

Le projet est RECEVABLE.

3. Installation de bancs sur le circuit de la Calestienne

Le projet est RECEVABLE moyennant l'intervention du Service Technique Communal pour le placement et l'entretien.

4. Achat d'une joëlette à assistance électrique et promotion

D'une part, la joëlette de l'Office du Tourisme n'est pas utilisée ; faut-il s'entêter dans cette approche ? Mais, d'autre part, quatre itinéraires adaptés de promenades sont en préparation avec l'aide du Parc naturel de l'Ardenne méridionale et du service All access de la Province de Luxembourg. Ces itinéraires vont faire l'objet d'une promotion spécifique, avec l'objectif de faire évoluer les choses. Le point de vue à la sortie de Sohier sera aussi équipé avec un banc et un banc/table adaptés.

Les participants estiment qu'il faut insister sur la promotion et susciter l'utilisation : mobiliser le plus de structures possibles (commune, Office du tourisme, centre sportif, Altéo…), organiser des évènements, valoriser les activités existantes (marches ADEPS…), bien mettre la joëlette en évidence dans les locaux de l'Office du Tourisme…

Au niveau du financement complémentaire, plusieurs pistes sont envisageables : le Commissariat Général au Tourisme, l'Agence wallonne pour une Vie de Qualité (AVIQ)… et peut-être aussi le Parc naturel d'Ardenne méridionale qui travaille sur le sujet.

✓ Le projet est RECEVABLE à condition de trouver le financement complémentaire et de s'assurer de la collaboration de l'Office du Tourisme.

5. Promotion des appareils de fitness placés devant la Maison des Associations

Les participants confirment que l'utilisation des appareils n'est pas aisée et qu'ils ne sont pas toujours adaptables à la taille de la personne ; les utilisateurs sont donc surtout des habitués.

L'idéal serait d'organiser plusieurs séances d'initiation, éventuellement avec un côté intergénérationnel. Le panneau explicatif placé sur le site pourrait être complété par des QR-code qui renverraient vers des vidéos explicatives, plus compréhensibles que les dessins et textes.

✓ Le projet est NON RECEVABLE car la portée de l'évènement risque d'être limitée. Il serait intéressant de contacter Eloïse Lambotte (hall des sports) pour voir si elle pourrait se charger d'organiser quelques séances d'initiation.

6. Remise en état du parcours VITA

Une visite sur place a montré que le parcours VITA est globalement en bon état. Il y a juste quelques petits travaux d'entretien à faire : replacer un panneau, dégager un arbre déraciné, refixer un support…

✓ Le projet est NON RECEVABLE car il ne constitue pas un investissement. A la fin de l'hiver, le Service Technique Communal pourra facilement faire un passage pour l'entretien du parcours et régler les quelques problèmes remarqués lors de la visite.

7. Création de parkings pour les vélos

L'intérêt du projet est de favoriser l'usage du vélo. Il faudra donc repérer les lieux intéressants et choisir le matériel adéquat. Ce sera aussi à voir en fonction des projets en cours ; l'octroi de subventions implique souvent l'aménagement d'un range-vélos (exemple de la maison rurale de Lomprez).

✓ Le projet est RECEVABLE moyennant l'intervention du Service Technique Communal.

8. Aménagement d'un espace de barbecue

Les participants insistent pour que l'aménagement soit particulièrement costaud, pour résister aux déprédations. Il faudra aussi prévoir une zone de parcage pour les véhicules. Et il sera peut-être nécessaire d'interdire l'utilisation du barbecue en période de sécheresse.

✓ Le projet est RECEVABLE moyennant l'intervention du Service Technique Communal.

9. Mise à disposition de « kits sécurité »

Les personnes qui courent, qui se promènent… disposent généralement de l'équipement nécessaire. Vu le faible coût d'un gilet réfléchissant, est-ce le rôle de la commune d'en acheter ou la responsabilité de chacun ? En fournir ne signifie pas encore que chacun va le porter lorsqu'il sort !

✓ Le projet est NON RECEVABLE car il ne constitue ni une dépense d'investissement, ni un évènement à portée communale. Néanmoins, ce kit de sécurité pourrait constituer un petit cadeau lors d'évènements avec les enfants (Place aux Enfants, stage cycliste, Saint-Nicolas…).

2.3. Priorisation

Les cinq projets recevables sont notés sur une feuille. Chaque membre de la CLDR qui le souhaite reçoit 3 gommettes et peut les coller en face du ou des projets qu'il préfère. Le projet qui reçoit le plus de gommettes est prioritaire.

Les résultats :

- Achat d'une joëlette à assistance électrique et promotion 11 voix
- Installation de bancs sur le circuit de la Calestienne 8 voix
- Création de parkings pour les vélos 7 voix
- Organisation d'activités intergénérationnelles autour du savoir-faire 3 voix
- Aménagement d'un espace de barbecue 1 voix

Le projet prioritaire soumis au Collège est donc l'achat d'une joëlette à assistance électrique et sa promotion.

Ces résultats seront transmis au Collège avec le compte-rendu de la réunion. La CLDR sera informée des suites à donner.

3. Etat d'avancement des projets

3.1. Maison rurale de Lomprez

Ce projet, estimé à 2.053.000 € (TVA et honoraires compris), bénéficie de deux subventions :

- Le développement rural : la Ministre Tellier a accordé une convention-faisabilité (avance de 20.000 € pour les frais d'études). Une convention-réalisation apportera l'essentiel du financement, avec un total maximum de 680.000 €.
- Le Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR) : la commune a été retenue dans le cadre d'un appel à projet relatif à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et recevra 712.126 €.

Ces deux montants sont plafonnés.

Le projet nécessite l'obtention d'un permis unique (permis d'urbanisme + permis d'environnement) ; il a été délivré le 23 novembre 2023. Un seul petit changement intervient : les pompiers ont demandé un escalier de secours supplémentaire.

Au niveau des procédures administratives, le projet définitif est maintenant complet et va être envoyé à l'administration du développement rural, pour accord et préparation de la convention-réalisation. Lorsque la Ministre Tellier aura signé cette convention, la commune pourra lancer la procédure de marché public. Pour le volet énergie, le marché doit être attribué pour septembre 2024.

3.2. Liaison lente Neupont - Chanly

- La commune a envoyé une offre d'achat à chaque propriétaire de parcelle ; certains n'ont pas répondu et d'autres souhaitent que ça avance ! Le Collège va faire le point, mais il faudra relancer certains propriétaires, y-compris la Société Wallonne du Logement pour la parcelle qui permettrait de relier la rue de la Fache à Chanly.
- Par ailleurs, le DNF n'a pas encore transmis son estimation de la valeur des peuplements forestiers concernés par le projet. La commune le relancera.

3.3. Chaufferie bois et réseau de chaleur

L'entreprise en charge des travaux doit justifier ses augmentations de prix.

4. Divers

- 8 décembre à 19h00 : Wellin en Lumière (inauguration des illuminations de Noël avec cracheur de feu, chocolat et vin chauds, tartiflette…).
- 16 décembre : marche de Noël à Sohier
- 22 décembre : apéro des jeunes ☺

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Alain Jacquet

Fondation **R**urale de **W**allonie
Rue des Tilleuls, 1E
B-6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60
famenne@frw.be - www.frw.be

Présents le 30/11/23 :

- Annick MAHIN (Présidente), Olivia LAMOTTE, Bruno MEUNIER, Sylvain TRIGALET, Henri MICHEL, Jacqueline HAUSEN, Nathalie HENDRICKX, Jean-Luc ENGELS, Gérard LAURENT, Ingrid GODERNIAUX, Anne BUGHIN et Dominique CREPIN, Membres de la CLDR ;
- Katty ROBILLARD, Agent-relais développement rural à l'administration communale ;
- Alain Jacquet, Fondation rurale de Wallonie.

Excusés le 30/11/23 :

- Philippe ALEXANDRE, Marie-Chantal BURNOTTE, Arthur GOLINVAUX, Membres de la CLDR ;
- Benoît CLOSSON, Bourgmestre, invité permanent.

Annexe 1 :

REGLEMENT RELATIF A L'AFFECTATION DU BUDGET PARTICIPATIF A LA CCATM ET A LA CLDR

(Approuvé au Conseil communal du 28/09/2023)

Article 1 : Principe

Le collège communal, conformément au code de démocratie locale, en sa séance du 13/09/2019, a décidé d'inscrire l'action suivante dans le PST :

« O.S 1.1 : Être une commune bien gérée – Action : Mettre en place une dynamique participative- 1.1.3.5 Proposer un budget participatif à une assemblée citoyenne »

Le Collège communal, afin de mettre en place cette action, propose au conseil communal d'inscrire la somme de 10.000€ annuellement à répartir équitablement entre la CCATM et la CLDR.

Article 2 : Objectifs

Au-delà de l'implication directe des assemblées citoyennes dans le choix de l'affectation d'une partie du budget communal, ce dispositif vise également à répondre :

- Au renforcement de la participation citoyenne ;
- A améliorer le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable ;
- A mettre en œuvre des actions contributives aux objectifs définis dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR), le PST ou la CCATM

Article 3 : Territoire d'action

Le budget participatif porte sur le territoire de l'entité de WELLIN.

S'il s'agit d'un projet matériel, il devra se situer sur le domaine public propre de la Commune (droit réel). S'il s'agit d'un projet immatériel, il devra être accessible à tout public même s'il se déroule sur le domaine privé.

La réalisation des projets se situera donc exclusivement dans le périmètre géographique de la commune.

Article 4 : Budget

Le Conseil communal, au travers du vote annuel du budget, arrête les montants des crédits (ordinaire ou extraordinaire) consacrés au projet de budget participatif.

Chaque projet ne pourra pas consommer plus de 50% du budget total alloué (aux deux commissions).

Article 5 : Choix des projets

La CLDR et la CCATM sélectionnent chacun un ou deux projets prioritaires et le(s) soumet(s) à l'avis du Collège communal

Article 6 : Critères de recevabilité des projets

1. Le projet doit :

- Respecter la localisation prévue à l'article 3 ;
- Rencontrer l'intérêt général ;
- Contribuer à au moins un objectif du PCDR et/ou de la CCATM et/ou du PST ;
- Avoir un coût inférieur à 50% du montant de l'enveloppe mise à disposition par la commune pour le budget participatif défini à l'article 4 ;
- Correspondre à une dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou proposer des dépenses permettant la concrétisation d'un évènement à portée communale (les projets liés à une dépense de fonctionnement sont exclus) ;
- Proposer un budget réaliste et suffisamment détaillé par rapport à la description des investissements ;
- Le projet peut néanmoins présenter un budget d'un montant supérieur au budget alloué dans le cadre du budget participatif moyennant la prise en charge du dépassement par le porteur du projet (dans ce cas, le porteur de projet devra justifier la manière dont il financera ce dépassement)
- Détailler le déroulement de sa mise en œuvre dans le temps ;

Article 7 : Concrétisation du projet

La prise en charge des procédures administratives indispensables à la bonne gestion du projet (ex : marchés publics) est du ressort de la commune.

Les autres démarches (construction du projet, estimation, prises de contact, …) sont du ressort des porteurs de projet (CLDR et/ou CCATM).

Annexe 2 : analyse de la recevabilité des projets

PROJET 1 : Aménagement (des abords) d'un petit oratoire à Fays-Famenne

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

Lors de la désacralisation de l'église de Fays-Famenne, la cloche a été déplacée à Sohier. Ce projet vise à ramener la cloche à Fays-Famenne, à l'installer sur un support, à aménager les lieux, à placer un panneau explicatif… Le site visé est celui « du Bâti », au centre du village.
Annick Mahin précise que la convention relative à la désacralisation prévoit la construction d'un petit oratoire et le retour de la cloche ; un budget existe donc. Par contre, rien n'était prévu au niveau de l'aménagement du site, ni du placement d'un panneau d'information.

Budget :

La convention relative à la désacralisation de l'église prévoit un budget de 6.200 € pour la construction d'un petit oratoire et le retour de la cloche. Le budget participatif ne doit donc concerner que l'aménagement du site… mais est difficile à estimer à ce stade !

Mise en œuvre :

Il faut d'abord installer l'oratoire avant d'aménager le reste du site.
La CLDR peut aller sur place et faire des propositions, mais la mise en œuvre sera du ressort du STC…

Critères de recevabilité :	
1. Localisation (domaine public, à Wellin)	OK
2. Intérêt général	OK
3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST	OK Objectif 3 du PCDR (mettre en valeur le patrimoine, créer des espaces publics…)
4. Coût < 5.000 €	OK
5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un évènement à portée communale	OK
6. Budget réaliste et détaillé	Pas possible actuellement
7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 €	/
8. Détail du déroulement de la mise en œuvre	Pas possible sans savoir à quoi ressemblera l'oratoire → délai de mise en œuvre incertain

PROJET 2 : Organisation d'activités intergénérationnelles autour du savoir faire

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

Il s'agirait d'organiser une journée d'activités pour les enfants et leurs grands-parents, afin de multiplier les échanges entre les générations.

Les idées d'activités ne manquent pas : formation au numérique, initiation à la photo, cours de pâtisserie, jeu de piste (avec des cadeaux à gagner), géocaching, ludothèque…

Le budget servirait pour la communication, les cadeaux, les formateurs…

Des membres de la CLDR sont prêts à se mobiliser pour le jour J (accueil, installation et rangement, bar…), sachant que certaines activités seraient animées par des professionnels (photo, pâtisserie…). Mais, il faudrait aussi préparer l'activité bien en amont (programme, contacts, communication…) : qui pourrait prendre en charge cette coordination ?

Localisation :

Wellin (maison des associations…)

Budget :

- Communication : toutes-boites, affiches, réseaux sociaux
- Formateurs (photo, pâtisserie…)
- Petits cadeaux (pour le jeu de piste, le géocaching…)

Mise en œuvre :

- Préparation de l'évènement : date, lieu, contenu précis, recherche des animateurs, organisation générale…
- Communication : préparation des supports, diffusion…
- Aide de membres de la CLDR le jour J

Critères de recevabilité :	
1. Localisation (domaine public, à Wellin)	OK
2. Intérêt général	OK
3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST	OK Objectif 9 du PCDR (pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités)
4. Coût < 5.000 €	OK
5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un évènement à portée communale	OK
6. Budget réaliste et détaillé	Pas à ce stade mais faisable
7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 €	/
8. Détail du déroulement de la mise en œuvre	OK en passant par un prestataire de service pour s'occuper de toute l'organisation.

PROJET 3 : Installation de bancs sur le circuit de la Calestienne

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

Cette belle promenade fait 7,6 km, mais ne compte aucun banc. L'idée est d'en placer quelques-uns, à des endroits stratégiques.

Remarque : les participants constatent aussi l'absence de toilettes publiques. Une solution simple n'est pas évidente ; même les toilettes sèches demandent un minimum d'entretien. Evidemment, en cas d'urgence, le promeneur dans le besoin fera le nécessaire dans la nature… ce qui risque de miner les abords des bancs et sentiers. L'idéal est d'enterrer ses excréments… ce qui n'est pas toujours évident dans un sol caillouteux. La proposition est donc d'équiper chaque banc d'une pelle ou d'une pioche ☺.

Localisation :

Préciser l'implantation des bancs

- En fonction du statut de propriété (pas sur le territoire de Beauraing, ni sur terrain privé)
- En fonction de l'espace disponible

Budget :

Prix d'un banc : varie de 200 à plus de 1.000 € selon la taille, les matériaux, la finition…
Les bancs avec accoudoirs prévus à Sohier (circuit PMR) sont à 739 € pièce (en Douglas autoclavé)
Voir aussi pour conserver une certaine homogénéité au niveau du mobilier public installé par la commune à divers endroits.
Placement par le STC

Mise en œuvre :

- Vérification du statut de propriété (commune)
- Repérage des lieux par la CLDR (choix des lieux et du type de mobilier)
- Commande
- Placement par le STC

Critères de recevabilité :	
1. Localisation (domaine public, à Wellin)	OK
2. Intérêt général	OK
3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST	OK Objectifs 3 (convivialité), 4 (mobilité douce) et 6 (tourisme) du PCDR
4. Coût < 5.000 €	OK
5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un évènement à portée communale	OK
6. Budget réaliste et détaillé	Pas à ce stade mais faisable
7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 €	/ Possibilité de solliciter le CGT
8. Détail du déroulement de la mise en œuvre	Le STC devra s'occuper du placement et de l'entretien

PROJET 4 : Achat d'une joëlette à assistance électrique et promotion

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

L'Office du Tourisme dispose d'une Bécasine (chaise roulante tout terrain) depuis plus d'un an, mise à disposition gratuitement pour les personnes à mobilité réduite, mais elle n'est jamais utilisée faute d'avoir des parcours adaptés. Néanmoins, la commune travaille avec le Parc naturel d'Ardenne méridionale pour proposer plusieurs circuits dont une promenade au départ de Sohier qui sera équipée. Avant la fin de l'année, un banc (avec accoudoirs) et un banc-table adaptés aux PMR seront installés sur le haut du village (vers Fays-Famenne).
La proposition est d'acheter une joëlette à assistance électrique et d'en faire la promotion (communication, organisation d'une promenade…).

Localisation :
Commune de Wellin

Budget :
- Joëlette eMotion, fauteuil roulant de randonnée avec assistance électrique : 6995 € TTC (https://www.joeletteandco.com/project/emotion/)
- Joëlette électrique de GSAB-Aventures : 7075 € TTC (https://www.gsab-aventures.com/fr/produit/produits-fr/outdoor-handi/joelette-fr/joe-joelette-electrique/)

Mise en œuvre :
- Demandes de prix
- Acquisition
- Communication
- Gestion par l'Office du Tourisme (stockage, location…)

Critères de recevabilité :	
1. Localisation (domaine public, à Wellin)	OK
2. Intérêt général	OK
3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST	OK Objectifs 4 (mobilité douce) et 6 (tourisme) du PCDR
4. Coût < 5.000 €	NON
5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un évènement à portée communale	OK
6. Budget réaliste et détaillé	OK
7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 €	? CGT ? AVIQ ? Parc naturel d'Ardenne méridionale ? ...
8. Détail du déroulement de la mise en œuvre	L'OT devra s'occuper du stockage, des locations, de l'entretien…

PROJET 5 : Promotion des appareils de fitness placés devant la Maison des Associations

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

L'utilisation de ces appareils n'est pas évidente. Il s'agirait de trouver un coach sportif et d'organiser quelques séances de formation et d'utilisation de ces engins.
Une collaboration serait établie avec la Commission Consultative Communale des Ainés et le Centre sportif.

Localisation :

Wellin – Maison des associations

Budget :

- Promotion
- Formateur

Mise en œuvre :

- Recherche d'un coach
- Organisation de la ou des séances
- Publicité

Critères de recevabilité :	
1. Localisation (domaine public, à Wellin)	OK
2. Intérêt général	OK
3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST	OK Objectif 8 du PCDR (accès aux services) et 5.b. du PST (accès à la santé)
4. Coût < 5.000 €	OK
5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un évènement à portée communale	La portée de l'évènement sera réduite.
6. Budget réaliste et détaillé	Pas à ce stade mais faisable
7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 €	/
8. Détail du déroulement de la mise en œuvre	OK

PROJET 6 : Remise en état du parcours VITA

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

Le parcours VITA est situé à flanc de coteau près de la passerelle Maria. Les panneaux qui décrivent les exercices ont été refaits récemment, mais certains engins doivent être rénovés ou remplacés (troncs…).

Localisation :

21 exercices de remise en forme sont proposés sur une boucle de 2 km en pleine nature forestière. Les exercices se déclinent en 2 versions, une version « famille » et une « sportive » selon votre forme physique du moment (https://www.cirkwi.com/fr/circuit/263382-parcours-sante-de-wellin).

Budget :

- Achat des matériaux
- Mise en œuvre (par le STC)

Mise en œuvre :

Suite à une visite sur place ce 11 novembre 2023, il apparait que le parcours VITA est globalement en bon état :

- Les panneaux explicatifs (bilingues) sont neufs. Seul le panneau de l'exercice n°15 est tombé et devra être refixé.
- Le balisage est en bon état, même si quelques balises supplémentaires pourraient être placées pour éviter tout doute dans le cheminement.
- Les engins sont aussi en bon état. Le support du rondin nécessaire à l'exercice 16 est cassé et nécessite une petite réfection. Evidemment, le parcours étant en forêt, les bois utilisés pour les exercices peuvent être humides, glissants…
- Un arbre déraciné est tombé à proximité de l'exercice 13 et devra être enlevé.

Critères de recevabilité :	
1. Localisation (domaine public, à Wellin)	OK
2. Intérêt général	OK
3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST	OK Objectif 8 du PCDR (accès aux services) et 5.b. du PST (accès à la santé)
4. Coût < 5.000 €	OK
5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un évènement à portée communale	NON, c'est de l'entretien et pas un investissement
6. Budget réaliste et détaillé	/
7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 €	/
8. Détail du déroulement de la mise en œuvre	/

PROJET 7 : Création de parkings pour les vélos

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

L'usage du vélo est parfois limité par le fait ne de pas pouvoir l'attacher de manière sécurisée. Le projet vise à installer des parkings pour les vélos à des endroits clés (à préciser), voire d'y adjoindre des bornes de recharge.

Localisation :

A préciser !

Budget :

1200 € HTVA

400 € HTVA

1700 € HTVA

Mise en œuvre :

- Repérage des lieux où installer les range-vélos et le type de matériel, par la CLDR
- Commande des range-vélos
- Placement des range-vélos par le STC

Critères de recevabilité :	
1. Localisation (domaine public, à Wellin)	OK
2. Intérêt général	OK
3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST	OK Objectif 4 du PCDR (mobilité douce) et objectif 2.b du PST (mobilité douce)
4. Coût < 5.000 €	OK
5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un évènement à portée communale	OK
6. Budget réaliste et détaillé	Pas à ce stade mais faisable
7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 €	/
8. Détail du déroulement de la mise en œuvre	Le STC devra s'occuper du placement et de l'entretien

PROJET 8 : Aménagement d'un espace de barbecue

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

Le projet est d'installer un barbecue (et remplacer le banc) rue de Margouyet (à droite en montant vers le parc à conteneurs).

Localisation :

En montant vers le parc à conteneurs, ce terrain boisé et en pente fait environ un hectare et est propriété communale. Dans sa partie basse (côté Wellin), il compte deux tables (état moyen) et une poubelle (neuve).

Budget :

- Barbecue
- Banc, table, poubelle, places de parking… ; il faudra faire des choix !

Voir aussi pour conserver une certaine homogénéité au niveau du mobilier public installé par la commune à divers endroits.

Mise en œuvre :

- Visite sur place avec la CLDR pour déterminer la partie du terrain à aménager et le type d'aménagement (mobilier public, barbecue…)
- Commande du mobilier choisi
- Mise en œuvre par le STC

La création de cette zone de barbecue impliquera son entretien… par le STC.

Critères de recevabilité :	
1. Localisation (domaine public, à Wellin)	OK
2. Intérêt général	OK
3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST	OK Objectif 3 du PCDR (mettre en valeur le patrimoine, créer des espaces publics…)
4. Coût < 5.000 €	OK
5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un évènement à portée communale	OK
6. Budget réaliste et détaillé	Pas à ce stade mais faisable
7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 €	/
8. Détail du déroulement de la mise en œuvre	Le STC devra s'occuper du placement et de l'entretien

PROJET 9 : Mise à disposition de « kits sécurité »

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

Toutes les rues de la commune ne sont pas équipées de trottoirs et se promener peut être dangereux, surtout lorsque les jours raccourcissent. La proposition est d'acheter des « kits sécurité » (brassard, gilet fluo, lampe clignotante…) et de les donner à ceux qui le souhaitent.

Localisation : /

Budget :

- Brassard LED Lumineux : 10 € HTVA
- Gilet Réfléchissant : 6 € HTVA
- Lampe : très variable selon la puissance, l'autonomie…

Mise en œuvre :

- Choix du matériel pour composer le kit
- Achat
- Distribution selon des modalités à définir…

Critères de recevabilité :	
1. Localisation (domaine public, à Wellin)	/
2. Intérêt général	OK
3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST	OK Objectif 4 du PCDR (mobilité douce) et objectif 6.b du PST (sécurité routière)
4. Coût < 5.000 €	OK
5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un évènement à portée communale	NON
6. Budget réaliste et détaillé	Pas à ce stade mais faisable
7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 €	/
8. Détail du déroulement de la mise en œuvre	/